

Date de dépôt : 15 octobre 2024

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Arber Jahija, Skender Salihi, Ana Roch, Jean-Marie Voumard, Marc Saudan, Laurent Seydoux, Jacques Jeannerat, Roger Golay, Raphaël Dunand, Thierry Cerutti, Francisco Taboada, Danièle Magnin, Xavier Magnin, Sandro Pistis, Gabriela Sonderegger, Sami Gashi, Leonard Ferati, Christian Flury, Djawed Sangdel pour un meilleur soutien au sport genevois

Rapport de Arber Jahija (page 3)

M 2977-A 2/53

Proposition de motion (2977-A)

pour un meilleur soutien au sport genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les milliers d'adeptes qui s'adonnent à la pratique régulière du sport dans le canton de Genève;
- le manque chronique de moyens financiers pour soutenir le sport qui représente moins de 0,1% du budget annuel cantonal de l'Etat;
- la fragilité du tissu associatif sportif genevois qui repose en grande partie sur l'engagement et l'implication personnelle d'encadrants bénévoles ou sous-payés;
- que les mécanismes actuels de subventionnement du domaine du sport associatif ne prévoient pas ou peu de rétributions directes autres que celles versées aux associations et aux clubs sportifs;
- que l'encadrement de l'activité sportive implique un professionnalisme de rigueur indépendamment du niveau de pratique;
- qu'il conviendrait par conséquent d'augmenter la part des subventions dédiées au sport, ainsi que les rémunérations des acteurs de terrain,

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir le sport en général en se basant sur les réels besoins attendus dans ce domaine et à encourager et valoriser le bénévolat;
- à travailler pour la reconnaissance des expériences bénévoles dans le domaine sportif comme expérience professionnelle ou stage certifiant.

Rapport de Arber Jahija

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a étudié la motion 2977 lors de ses séances du 20 mars, du 17 avril, des 8, 15 et 22 mai, des 5, 12 et 19 juin et du 11 septembre 2024, sous les présidences de M^{me} Ana Roch, M. Xavier Magnin et de M. Thierry Arn.

Les procès-verbaux ont été fidèlement tenus par M^{mes} Carla Hunyadi et Alicia Nguyen, que le rapporteur remercie vivement pour la qualité de leur précieux travail.

Sont également remerciés pour leur participation aux auditions : M^{me} Jennifer Poinsot, responsable des affaires juridiques au secrétariat général du service cantonal des sports, DCS, M. Vincent Scalet, chef de service au service cantonal des sports, DCS, ainsi que M. Yoann Mathieu, responsable Jeunesse et Sport a.i. au service cantonal des sports, DCS.

Séance du 20 mars 2024

Audition de M. Arber Jahija, 1er signataire de la motion 2977

M. Jahija commence par expliquer, étant depuis plus de 15 ans sur les terrains de football et étant lui-même coach, qu'un problème se pose en ce moment. Les clubs ont en effet de la peine à renouveler leurs bénévoles. Les gens ne veulent plus travailler à perte de nos jours. Ils ne veulent plus perdre de l'argent. Sa motion vise à s'assurer en priorité que les subventions financières versées aux clubs soient mieux réalisées et surtout distribuées aux encadrants, peu importe le sport. Il connaît pas mal de bénévoles qui sont éducateurs ou coachs et qui ne touchent rien du tout, car les clubs soit donnent tout à leur équipe première, soit l'utilisent à d'autres fins.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le motionnaire entend traiter le cas des encadrants qui s'occupent des enfants de 6 à 18 ans.

M. Jahija confirme. Même de ceux de 19 ans.

Le commissaire demande si l'entraîneur est celui qui fait suivre les feuilles.

M. Jahija le confirme. L'entraîneur fait suivre les feuilles, il fait suivre les convocations, il organise les entraînements, les tournois, etc., et ne touche rien à la fin de la saison. Les coachs sont démotivés par cette situation. Le fait de perdre cette motivation amène à une mauvaise qualité d'encadrement des jeunes.

M 2977-A 4/53

Le commissaire comprend donc que M. Jahija entre dans la gouvernance des clubs.

M. Jahija explique que le souci est surtout la rétribution de cette somme, qui est envoyée par l'office du sport. Les clubs ne rémunèrent pas leurs coachs. C'est pour cela que M. Scalet l'a mentionné l'autre jour.

Un autre commissaire demande où va cet argent. Ensuite, effectivement, les entraîneurs sur le terrain doivent avoir une rémunération, mais il y a des exigences. Il se demande comment organiser un contrôle. Il y a une partie qui concerne la réévaluation à la hausse du budget. Mais s'il comprend bien c'est surtout l'idée que les personnes sur le terrain soient rémunérées à leur juste valeur

M. Jahija répond que, pour la mise en œuvre, il faudra parler avec le service cantonal des sports. Il sait que dans Jeunesse et Sport, on peut mettre notre AVS quand on rentre les présences. Il demande pourquoi ils ne pourraient pas demander de mettre leur compte bancaire lorsqu'ils entrent dans ce système-là. Afin qu'une partie soit versée aux coachs et une autre aux clubs. Sur la question de l'argent et de là où il va, de ce qu'il sait, la plupart du temps les clubs mettent cet argent pour l'équipe première. Ils paient des joueurs de deuxième ligue et les enfants se retrouvent sans aucun training ni survêtement alors qu'ils paient jusqu'à 350 francs par année de cotisation.

La présidente se dit surprise des propos tenus, surtout pour avoir été présidente de clubs de foot. A Jeunesse et Sport, ils doivent s'engager par écrit à reverser l'argent aux entraîneurs concernés. Cet argent ne doit aller nulle part ailleurs. Elle l'a vu dans un club où un entraîneur a posé directement la question à Jeunesse et Sport, car il ne faisait pas confiance au montant qu'on lui versait, et un contrôle a eu lieu. Ce serait intéressant de savoir légalement ce qui se passe. Cela représente entre 1000 et 1500 francs pour une année, donc ce ne sont pas non plus des montants mirobolants pour l'entraîneur.

Le commissaire rappelle qu'ils ne parlent pas de Jeunesse et Sport dans cette motion. Jeunesse et Sport donne des fonds en fonction des heures d'entraînement qui ont l'obligation d'aller aux entraîneurs. Les contrôles de Jeunesse et Sport restent sporadiques car c'est compliqué. Une autre partie des subventionnements vient des communes et là en revanche il est plus difficile de savoir ce qu'il se passe. Mais normalement les communes qui subventionnent doivent demander des comptes aux clubs.

La présidente dit que les subventions des communes servent au fonctionnement et pas à payer les entraîneurs.

Un commissaire n'a pas compris si les entraîneurs étaient payés et le cas échéant combien. Durant les derniers mois, il a été en contact avec de

nombreuses associations sportives et un point qui ressortait était que les clubs ne demandaient pas forcément de l'argent pour fonctionner mais plutôt des infrastructures. Il est surpris de voir une telle demande pour le personnel et pas pour les infrastructures.

M. Jahija explique que le manque de financement de ces coachs péjore vraiment l'éducation et la formation de ces jeunes. Alors qu'il y a beaucoup de talents à Genève. Un bon coach est primordial. Des coachs peu motivés n'offrent pas un bon encadrement. Et il a l'impression que les clubs font chacun à leur sauce. Beaucoup de clubs ne versent pas ce qu'il faut à leurs encadrants.

Le commissaire demande combien il faudrait leur verser.

Il lui est répondu que cela dépend du niveau de l'entraîneur.

M. Jahija pense qu'un règlement plus approprié sur la question serait nécessaire. Quand ils voient l'exigence demandée aux entraîneurs, il pense que c'est un problème que ce ne soit pas rémunéré.

Un autre commissaire fait un commentaire sur la première invite qui concerne l'aspect du budget : il demande s'ils souhaitent qu'il y ait un plus grand contrôle. Parce que la réglementation existe déjà. Ils sont quand même un peu dans une période de changement et de professionnalisation du cadre de l'accompagnement sportif. Avant c'était beaucoup plus amateur.

M. Jahija est beaucoup sur le terrain. Les entraîneurs ne veulent plus être bénévoles à perte. Ils ne vont pas se donner à fond. Et cela péjore la formation des jeunes.

Le commissaire demande s'il y aurait un statut à développer lié aux entraîneurs plutôt que de s'assurer que les subventions soient versées en priorité aux acteurs du terrain.

M. Jahija répond que le but de la première invite est de rémunérer les bénévoles.

Le même commissaire demande s'il ne faudrait pas développer un statut permettant de rémunérer les bénévoles.

M. Jahija estime que c'est là une bonne idée.

Un commissaire indique que, pour être bénévole, il ne faut pas que ça leur coûte. Et actuellement cela coûte de l'argent aux bénévoles. Cela ne va pas. Donc, le bénévole se retrouve avec moins. Il faut rééquilibrer. Quant à la deuxième question sur un statut, le grand changement, c'est avec la marche blanche, qui demande des exigences, et donc le bénévole doit se former. L'encadrement et la professionnalisation sont en marche, mais ils ne doivent pas décourager le bénévole. Il y a des exigences de plus en plus fortes. Pour

M 2977-A 6/53

trouver des bénévoles, cela devient difficile pour toutes ces raisons (entre ce qu'ils doivent dépenser pour se former et le plaisir qu'ils en retirent sur le terrain, la balance est en train de s'inverser). Il faut s'assurer que des bénévoles puissent venir en ayant les compétences nécessaires. Et pour cela il faut à minima équilibrer pour qu'ils ne perdent pas d'argent.

Une commissaire comprend donc qu'il n'y a pas de contrat.

M. Jahija répond qu'il y a des contrats lorsqu'on est à Servette, Carouge ou Meyrin, mais dans les clubs amateurs, il ne connaît personne qui a un contrat. Il y en a qui défraient, mais beaucoup d'autres pas du tout.

La commissaire comprend donc qu'il soutient l'idée d'un défraiement.

M. Jahija va même plus loin que cela. Mais le défraiement est le minimum. Un bonus pour les encourager à poursuivre dans cette voie serait bien.

La commissaire demande s'il y a des représentants de ces bénévoles que la commission pourrait auditionner.

M. Jahija répond que chaque club a ses présidences. Il ne croit pas qu'une telle structure existe.

La même commissaire constate que tous ces bénévoles sont formés à Jeunesse et Sport. Elle demande si Jeunesse et Sport n'a pas une position par rapport à cela.

M. Jahija répond qu'il y a une charte de Jeunesse et Sport mais pas tout le monde la respecte. C'est l'OFSPO qui finance. Par exemple, lui est coach, il a un compte Jeunesse et Sport. Il a tous ses membres et le nombre d'entraînements sur le programme. A la fin de la saison, le club reçoit la somme due selon les présences et le nombre de participants. Et lui attend que ce soit mieux rétribué. Il a eu beaucoup de plaintes par rapport à cela. Cette somme est censée être reversée en partie aux coachs.

La commissaire demande si Jeunesse et Sport devrait contrôler que l'argent soit bien versé aux bonnes personnes en suggérant au surplus de les auditionner.

M. Jahija confirme, en tout cas pour la partie Jeunesse et Sport.

Une commissaire trouve que cette question pose un problème presque philosophique car elle a l'impression que cette motion tue le bénévolat. Rémunérer le bénévolat, ce n'est plus du bénévolat. Elle donne l'exemple de ses filles avec le scout. Ses trois filles sont formées Jeunesse et Sport pour encadrer le scoutisme. Il n'y a pas un seul groupe scout en Suisse qui soit rémunéré. Ils sont très focalisés sur le foot, mais d'autres sports fonctionnent avec énormément de bénévoles. Et c'est une gestion club par club qui va revendiquer son autonomie. Elle demande si cette motion demande que les

bénévoles qui font de l'encadrement dans toutes les associations sportives soient rémunérés.

M. Jahija répond que oui. A tout le moins qu'ils soient défrayés. Il y a beaucoup de plaintes par rapport à cela et c'est pour cette raison qu'il dépose cette motion.

Un commissaire a l'impression de revenir 25 ans en arrière lorsqu'il était président de la commission du sport à la Ville de Genève. On donne tellement peu d'argent au sport que cela représente une prime au bénévolat et pas une rémunération. Ce que donne l'argent public est très faible par rapport au budget total d'une association. C'était la première chose qu'il voulait dire. Pour répondre à la commissaire, les choses ont quand même beaucoup évolué. A l'époque, les employeurs disaient très facilement aux entraîneurs « vas-y file, va entraîner tes gamins ». Aujourd'hui une certaine productivité est exigée, ce qui crée une pression. C'est une société où on demande plus en productivité. Ce sont de vraies difficultés. Il y a une vraie crise. La motion oblige à repenser le système. Il y a aussi la défiscalisation des rémunérations dont on parle depuis longtemps, car parfois toucher 1000 francs fait passer à un autre palier et cela devient embêtant. Donc, cette motion demande une refonte complète de toute la répartition de cet argent.

Un commissaire aimerait rebondir sur les propos de son préopinant : il pense qu'aujourd'hui on va vers la fin du bénévolat. Aujourd'hui, la Ville de Genève est obligée de faire un repas annuel des bénévoles pour tenter de les fidéliser. Ils sont en bout de course et cette motion vise juste. Il faudrait peutêtre modifier la deuxième invite. Ils ne parlent pas de salaire, mais plutôt de défraiement. Il propose également l'audition de l'AGS. Il y a aussi d'autres problèmes qui accompagnent cela.

Un autre commissaire trouve que cette motion pose une bonne question. Le but de la motion n'est pas seulement d'automatiser la rémunération des bénévoles, mais plutôt d'indemniser ceux qui le désirent. Quand on a du personnel bénévole, ce n'est pas une durabilité. A tout moment, cela peut s'arrêter. Pour cette raison, il pense que la motion vise une certaine durabilité.

Un commissaire est assez d'accord avec sa collègue. Pour lui, il y a quand même un vrai changement de paradigme. Une transition s'opère entre le monde associatif et une professionnalisation. Il pense qu'il faut l'accompagner. Ce qui l'inquiète c'est qu'on rentre dans une totale consommation de tout. Tout devient professionnel. Il n'y a plus d'engagement associatif. Il est conscient de la problématique, mais trouve dommage de sauter les deux pieds joints dedans. Il y a peut-être quelque chose en plus. Le fait que des jeunes encadrent d'autres

M 2977-A 8/53

jeunes permet une acquisition de compétences. Il faudrait peut-être valoriser cela. Mais il faut réfléchir à comment valoriser l'engagement associatif.

M. Jahija répond que les clubs ont de plus en plus d'exigences concernant les coachs aujourd'hui. Et cela a un coût.

Le commissaire demande s'ils veulent prendre ailleurs ou augmenter le budget.

M. Jahija dit qu'il s'agirait plutôt d'augmenter le budget.

Un commissaire partage en grande partie les propos de son collègue. Il a une nuance à apporter : il pense qu'il serait bien d'entendre l'AJS. Il pense qu'il faut être clair sur ce qu'on veut et faire la distinction entre des rémunérations (auquel cas c'est effectivement un peu la fin du bénévolat) ou un défraiement. Il ne serait pas contre cette dernière proposition. Sinon c'est un bénévolat qui sera un peu élitiste.

M. Jahija fait savoir qu'il y a la charte de Jeunesse et Sport à cet égard.

Le commissaire considère que la motion mériterait d'être précisée. Par rapport à la défiscalisation, un défraiement ne sera pas fiscalisé dans tous les cas. Si on commence à dire qu'on défiscalise les rémunérations, il ne rejoindra pas ce bateau. Ils vont entraîner d'autres problématiques s'ils font cela. Ils favoriseraient certaines tranches de revenu par rapport à d'autres. Il n'est pas prêt à aller dans cette direction.

Un commissaire déclare avoir fait pas mal de bénévolat. Il n'avait besoin d'aucune formation, on le mettait simplement sur le terrain. Aujourd'hui cela a changé. Il faut avoir une formation Jeunesse et Sport et s'assurer qu'on n'est pas déviant. Toute formation mérite une rétribution, peu importe que ce soit un salaire ou un défraiement. Jeunesse et Sport fait exactement cela. Ils forment et défraient. Les choses ont changé. Les jeunes qui venaient sur le terrain à titre bénévole ont d'autres façons de faire pour essayer de gagner un peu d'argent. Il prend l'exemple de la musique : on ne peut pas donner des cours de trompette si on n'a pas appris la trompette. C'est cette analogie-là qu'il faut amener. Pour la musique, on ne se pose pas cette question. Le but n'est pas de sabrer le bénévolat, mais il faut s'adapter à une réalité de la situation. Il ne faut pas se leurrer. Sans empêcher le bénévolat, il faut pouvoir exiger une qualité d'entraînement. Les parents et la société le demandent.

Un commissaire demande pourquoi ces bénévoles formés ne s'adressent pas directement à leur club pour leur exposer le problème.

M. Jahija explique que la plupart des réponses sont « change de club ». Il parle du foot en tout cas, car c'est le domaine qu'il connaît.

Un commissaire explique qu'il y a bénévolat et bénévolat. Il prend l'exemple de la Course de l'Escalade où le bénévolat est ponctuel et cela fonctionne bien. Pour les associations, c'est pareil. Cela devient un métier. Ce n'est pas que le sport qui se professionnalise mais l'ensemble de la vie associative genevoise. C'est une réflexion globale. Et pour la question fiscale, il tient à préciser qu'il ne veut pas du tout enlever de l'argent aux impôts, mais que parfois des petites sommes faisaient la différence dans l'imposition.

Un autre commissaire trouve la discussion très intéressante. Il se réjouit d'aller plus avant dans ces réflexions. Sa demande est d'avoir des auditions non seulement des faîtières mais aussi des clubs. Il y a des difficultés, mais ce qu'il observe avec ses enfants dans les clubs, c'est que l'encadrement est bon et que cela fonctionne bien. Il tenait à le dire.

Une commissaire trouve également le débat sur le bénévolat très intéressant. Cela l'a même aidée dans sa reconversion professionnelle. Souvent, dans les associations, en façade on a l'impression que cela marche bien, mais à l'intérieur il peut y avoir des souffrances. Dans les invites, on ne parle pas du bénévolat. Elle comprend le sujet, mais cela apparaît dans les considérants et pas dans les invites. Pour elle, le bénévolat doit rester. Si on est rémunéré, c'est un autre statut. Mais le bénévolat ne doit pas coûter à la personne.

M. Jahija dit qu'il n'y a rien dans les invites, car tout part du principe des clubs sportifs. Il se demande s'il faudrait préciser et mentionner les bénévoles.

La commissaire trouvait intéressante la question de savoir où on prend l'argent. Cela demande un peu plus de débats, selon elle. Elle serait d'avis de modifier un peu les invites.

Un commissaire pense que la motion vise quelque chose d'intéressant. Il faut motiver les experts, les spécialistes, etc., et ne pas compter uniquement sur les bénévoles. Cette motion pose une bonne question. S'il faut augmenter le budget ou chercher ailleurs, c'est un autre sujet. La motion vise vraiment à motiver les bénévoles et professionnaliser le secteur.

M. Jahija rappelle qu'il y a aussi le fait que certains clubs ne veulent plus des bénévoles qui ne sont pas formés. C'est à prendre en compte.

Un commissaire a une question supplémentaire dans le cadre de l'école continue : si l'école finit tôt dans l'après-midi, de toute manière, il faudra prévoir une professionnalisation des activités. Il demande si cela fait partie de la motion.

M. Jahija confirme.

M 2977-A 10/53

La présidente indique qu'il y a plusieurs sports. Le football est le sport le plus populaire, mais il y a une disparité très importante au niveau des clubs. Aujourd'hui, on parle de rémunérer les bénévoles, mais certains clubs ont des sponsors, des mécènes, etc., qui rémunèrent non seulement les encadrants mais parfois aussi les joueurs. Donc, c'est très difficile pour les petits clubs. Dans un club de sport, il y a trois rentrées d'argent : les cotisations, la subvention communale et les sponsors. Il n'y a pas d'autre rentrée d'argent. Ils n'arrivent plus à encaisser les cotisations. Selon la taille du club, ils ne peuvent pas sanctionner les joueurs, sinon ils n'ont pas assez de joueurs pour une équipe car ils n'ont aucun moyen de pression. Îls n'ont pas de rentrée d'argent ni de moyen de pression. Pour elle, quand on touche 1000 francs sur une année alors qu'on va 2-3 fois par semaine entraîner des jeunes, cela reste du bénévolat. Il y a une réalité, un changement de paradigme. Aujourd'hui, les seuls bénévoles qui restent sont ceux qui sont au comité. Et en plus ils mettent tous de l'argent de leur poche. Elle ne savait pas qu'AJS existait alors qu'elle a été pendant 7 ans présidente du sport. Elle n'est pas certaine qu'ils aient un réel retour du terrain car ils s'occupent des faîtières.

Un commissaire trouve que le football brasse énormément d'argent. Mais il ne retombe pas tout en bas. La question est de savoir si c'est à l'Etat de pallier cela ou non

La présidente explique que cet argent est uniquement concentré sur Servette, Carouge et Meyrin. Les autres clubs ne sont pas considérés. C'est la stricte vérité.

Le commissaire trouve que c'est intéressant de savoir qui doit compenser cela.

Une commissaire trouve ce débat passionnant. C'est un vrai problème. Elle rejoint totalement les propos de son collègue : elle est convaincue que le bénévolat est une valeur essentielle dans notre société, une valeur qu'il faut cultiver. Il faut faire attention de ne pas raisonner que pour le football avec ce texte.

Un autre commissaire ajoute que Servette fait partie de la structure Genève Education Football et il y a un contrat de prestations. Et dans ce contrat de prestations, il y a les garçons et les filles, qui touchent jusqu'en 2025 605 000 francs par année. Or, Servette ne touche rien dans ce contrat de prestations. Il demande l'audition de Genève Natation. Il pense qu'il est bien d'entendre un club qui allie sport scolaire, loisir et élite.

Un commissaire ne connaît pas l'AGS. Mais il pense que cela ne coûte rien de les auditionner en faisant un choix parmi les clubs.

Discussion

Un commissaire déclare qu'il serait intéressé d'entendre un club qui a à la fois des professionnels et des bénévoles, et de sortir du foot.

La présidente indique qu'elle va se renseigner.

Un autre commissaire pense qu'il faut aussi auditionner les petits clubs.

Une commissaire propose l'audition de l'ACG. Ils pourraient leur demander s'il y a des contrôles.

Un commissaire propose le club de gymnastique de Genève.

Son collègue estime qu'il serait bien de sortir de Genève.

Un commissaire propose le club de Bernex.

La présidente prend bonne note des demandes d'audition.

Séance du mercredi 17 avril 2024

Audition de M. Jean-Noël de Giuli, président, accompagné de M. Arnaud Kooger, secrétaire général de l'Association genevoise des sports – AGS, en présence de M. Vincent Scalet, chef du service des sports (office de la culture et du sport – DCS)

La présidente fait une petite parenthèse : la commission avait demandé l'audition de l'AGS accompagnée du représentant de l'UVG. Il s'avère que ce n'est pas possible pour des raisons institutionnelles. Ils doivent les auditionner séparément.

M. de Giuli et son collègue ont pris connaissance de la motion. Pour eux, tout ce qui aide le sport est bienvenu. Ils pensent que l'argent qui doit être distribué dans le sport doit l'être de manière choisie. Le sport a été depuis très longtemps organisé par des bénévoles, des amateurs. Ce qu'il faut faire aujourd'hui, c'est essayer de remplacer ou en tout cas d'aider ce bénévolat, essentiellement dans ce qui est dans la direction, le comité. Ils ont besoin d'aide pour l'administratif. Et aussi pour l'encadrement. Ils ont de la difficulté à recruter des bénévoles dans le sport. Les gens ont beaucoup de choses à faire et les engagements à long terme sont de plus en plus difficiles à tenir. Il faut faire attention à cela, c'est une question de société. Pour l'AGS, tout ce qui va dans le sens de l'aide au sport est une excellente chose et ils vont être d'accord, sur le principe, pour une telle motion.

Questions des commissaires

Un commissaire lit la première invite de la motion qui vise à réévaluer à la hausse le budget cantonal de l'Etat. Cela paraît évident, car l'ACG ne tourne

M 2977-A 12/53

qu'avec des bénévoles, il n'y a pas de salariés. Avec l'arrivée de M. Kooger, c'est la première fois dans l'AGS qu'il y a un salarié (le secrétaire général).

M. de Giuli confirme que c'est la première fois depuis 80 ans. Jusqu'à aujourd'hui elle était toujours dirigée par un groupe de bénévoles. Aujourd'hui, la société leur demande plus, ils doivent mettre en place la partie prévention et sécurité dans le sport. Ils ont vraiment une mission qui est difficile à atteindre uniquement avec un seul comité.

Le commissaire constate que la motion demande de l'argent à l'Etat. Mais en réalité le financement est tripartite : Ville de Genève, Etat et ACG.

M. de Giuli répond qu'ils sont même allés chercher des financements vers des fondations privées. Mais il est vrai qu'ils sont demandeurs. Ils n'ont aucun revenu à part des cotisations très faibles de la part des associations. Ils sont obligés de travailler avec les subventions et ils leur en sont très reconnaissants.

Le même commissaire demande quand la Maison du sport va ouvrir et quand le guichet unique sera présenté.

M. de Giuli répond que la Maison du sport sera terminée en septembre 2026 normalement. Ils vont essayer de mettre en place le guichet du sport l'année prochaine.

Une commissaire explique qu'ils ne savent pas très bien ce que la motion demande. Elle demande des fonds supplémentaires mais on ne sait pas très bien combien et pour qui. Elle est très attachée à la notion de bénévolat. Elle demande quelle est encore aujourd'hui la part de bénévolat qui permet de faire tourner ces clubs.

M. de Giuli ne peut pas la chiffrer précisément, mais elle est très importante. Dans les clubs professionnels, il y a quelques entraîneurs professionnels. Il y a des gens qui sont payés, mais on ne peut pas appeler cela un professionnalisme du sport.

La commissaire demande si ce bénévolat est en voie de disparition d'après lui.

M. de Giuli est président d'un club de tir à l'arc et il a de la peine à mobiliser des bénévoles. S'il demande à des jeunes de venir tous les samedis donner des cours, ils seront réticents. C'est sociétal. C'est fort dommage, mais un peu immuable selon lui. Il demande s'il y aurait un moyen d'encourager le bénévolat, qui permettrait à ces personnes qui font du bénévolat d'avoir un retour. Aujourd'hui, ils n'ont pas réellement de retour. Il n'aimerait pas que cette problématique leur saute à la figure et qu'ils n'aient pas répondu assez vite à cela.

La commissaire fait savoir qu'un soutien qui lui paraît plus évident serait celui des infrastructures. Cela pourrait améliorer la situation.

M. de Giuli explique qu'ils ont divers problèmes au niveau des infrastructures. Le territoire est petit, la zone agricole est grande et ils n'arrivent pas à mettre des installations sportives en zone agricole. C'est compliqué. Une patinoire devra se faire, des terrains devront être construits.

La commissaire pense même à des choses plus modestes comme des salles de gym. Elle pense que le politique pourrait déjà se saisir de cela.

M. de Giuli pense qu'il serait bien de commencer par les faîtières en essayant de les stabiliser et en leur donnant les moyens de s'organiser. Ce serait déjà une bonne chose.

La commissaire comprend donc qu'il préférerait un soutien financier aux faîtières.

M. de Giuli confirme. Ils ont plus besoin de personnes pour remplacer les bénévoles que d'argent à distribuer aux joueurs de foot.

Une autre commissaire voulait savoir s'ils avaient pu avoir des contacts avec le canton de Neuchâtel, où il y a eu une initiative populaire visant à accorder 1% du budget cantonal pour la culture et le sport. Elle aimerait savoir quel est leur sentiment par rapport à cela.

Ensuite, concernant les acteurs de terrain, les bénévoles rencontrent de plus en plus de difficultés. Ils ont adopté une loi en septembre 2022 pour la création d'une fondation pour la promotion d'infrastructures pour le sport (loi 12096). Celle-ci pourrait répondre en partie aux soucis de trouver des infrastructures qui pourraient répondre à deux communes. Dans cette perspective, elle voulait savoir s'ils avaient été contactés pour la mise en œuvre de cette loi, étant donné qu'ils représentent un acteur important dans le domaine.

M. de Giuli a pris contact avec son homologue neuchâtelois, mais n'a pas pu encore parler de cette problématique. Il en a parlé avec le président de l'association cantonale vaudoise. 1% du budget cantonal, c'est beaucoup d'argent par rapport au 0,1% actuel. Mais peut-être qu'il est possible d'y inclure les infrastructures. Pour lui, c'est déjà presque trop élevé. Son idée est de mettre en place des formations de bénévoles. C'est une des tâches de l'AGS qu'ils avaient déjà mise en place il y a quelques années et qui va se renforcer. Le but est de former des bénévoles aptes à être des présidents de club, des secrétaires de club. Après, la formation des bénévoles qui sont au sein des sports en particulier est à la charge de l'association du sport en particulier. Concernant les infrastructures et la mise en place de cette loi, ils n'ont pas été directement interrogés à ce propos. En revanche, ils sont très satisfaits d'une telle loi. A l'AGS, ils vont essayer de voir quelles sont les possibilités de

M 2977-A 14/53

mutualiser certaines installations. Ils sont la plaque tournante entre toutes ces autorités.

Un commissaire revient sur le point 2 de la motion qui parle de la façon d'aider et de favoriser le bénévolat. Il faut que les subventions financières soient bien utilisées par les acteurs de terrain. Il aimerait connaître leur positionnement sur l'utilisation de cet argent. Sa deuxième question concerne la formation et la professionnalisation. Il demande s'ils ont le sentiment qu'ils doivent passer à une professionnalisation car le bénévolat se perd. Enfin, il demande comment fonctionne l'AGS pour le contrôle et la qualité des personnes sur le terrain, comment ils font pour que les bénévoles soient en nombre et de qualité.

M. de Giuli revient sur l'encadrement sur le terrain. C'est plutôt à la charge des fédérations ou des associations cantonales de le mettre en place, mais il y a là aussi besoin d'une aide. S'ils veulent augmenter la qualité de l'encadrement dans les clubs, ils sont obligés d'avoir une professionnalisation.

Concernant l'AGS, cela demande un peu de personnel pour améliorer la qualité et le contrôle. Leur chargé de prévention dans le sport essaie d'identifier les problématiques dans tel ou tel sport, mais ils n'ont pas de controlling aujourd'hui. C'est environ 120 000 personnes qui pratiquent le sport à Genève. Cela fait beaucoup de monde. Il y a 800 clubs, ce n'est pas rien. A l'AGS, ils ont mis en place un label de qualité qui permet aux clubs qui le désirent de se faire labelliser et donc de prouver que leur formation, comité, travaille correctement et selon les normes. Ils évitent avec ce genre de choses d'avoir des clubs qui soient critiquables à tout niveau. Ce label est aujourd'hui utilisé par certaines communes comme exemple de subventionnement. C'est quelque chose qui est relativement lourd. S'ils veulent labelliser les 800 clubs genevois, c'est compliqué.

Une commissaire demande ce qu'il y a dans ce label.

M. de Giuli répond qu'il s'appelle « label de qualité dans le sport » et détermine un certain nombre de critères : financiers, formation des entraîneurs, qualité de l'administration. La base du label est organisationnelle.

La commissaire reprend les propos de M. de Giuli concernant le budget. Dans la première invite de la motion, ce qui est demandé était justement d'augmenter le budget cantonal pour le sport *en général*. Ce n'est donc pas idéal, si elle comprend bien, puisqu'il a dit que ce n'était pas très utile de donner de l'argent en général.

M. de Giuli explique qu'en général signifie « dans tous les domaines », et certains domaines apparaissent plus urgents que d'autres. L'aide aux faîtières

lui paraît plus importante que de l'argent pour acheter des chaussures ou des ballons.

La commissaire demande si on est payé après avoir fait une formation Jeunesse et Sport.

M. de Giuli répond que non.

M. Kooger ajoute que le programme Jeunesse et Sport est un programme d'encouragement au sport. Par encouragement, ils entendent des subventions aux clubs, pas auprès des particuliers. Beaucoup d'entraîneurs ou moniteurs vont devoir s'accorder avec le club sur la façon dont ils vont être rémunérés. Le but est d'améliorer les conditions (sportives ou de confort) des personnes. Ils ne voient pas l'intérêt de donner directement l'argent aux moniteurs et monitrices, car cela perdrait de son sens. Tous les clubs ont leur propre fonctionnement. Finalement, c'est à la charge du moniteur ou de la monitrice d'effectuer ce travail, qui est conséquent. Chaque club nomme un responsable administratif Jeunesse et sport.

La commissaire a une expérience personnelle avec son fils et le tennis. On lui a dit de faire la formation Jeunesse et Sport et qu'ensuite il serait payé 25 francs de l'heure.

M. Kooger répond que c'est logique, car au tennis, s'ils ont une quinzaine d'enfants par jour à entraîner, le club est gagnant, car ils paient le moniteur mais reçoivent de l'argent de tous les parents d'enfants.

La même commissaire trouve que ce système est compliqué à comprendre. Elle ne voit pas comment, avec cette deuxième invite, au niveau de l'Etat, ils arriveraient à interférer avec le fonctionnement de Jeunesse et Sport. Actuellement, quand on demande de faire une formation Jeunesse et sport, c'est pour que le club reçoive plus de sous. Ce n'est pas pour le jeune. Ce n'est pas très motivant pour lui.

M. de Giuli ajoute que beaucoup de clubs définissent une rétribution pour entraîner. Quelquefois, c'est plus élevé que ce qu'ils touchent par Jeunesse et Sport. Jeunesse et Sport donne aux clubs. Et ensuite le club choisit s'il veut rémunérer le moniteur ou non. Il n'y a pas d'obligation.

La commissaire demande si ce n'est pas plutôt à ce niveau-là qu'il faut réfléchir.

M. de Giuli répond que cela se passe au niveau fédéral, c'est compliqué. Il faut changer la loi au niveau fédéral. Il ajoute que tous les sports ne sont pas Jeunesse et Sport. Mais il ne faut de toute façon pas se leurrer, ce sont des petites sommes. Dans son club, ce qu'ils touchent de Jeunesse et Sport pour 10 moniteurs, c'est environ 2000 francs par année.

M 2977-A 16/53

Toujours la même commissaire demande encore d'en savoir plus sur le plan de prévention dont il a parlé.

M. de Giuli explique que, depuis deux ans, ils ont été mandatés par le canton et la Ville de Genève pour mettre en place un plan de prévention dans le sport. Prévention contre les addictions, la violence... Ils ont engagé un chargé de prévention à mi-temps, qui a fait un tableau de la problématique de cette prévention dans le sport genevois. Cela leur sera présenté prochainement. Maintenant, ils doivent passer à la seconde phase, qui est la phase pratique, dans laquelle ils enverront des personnes sur le terrain. Ils sont en train de mettre en place à l'AGS, avec l'appui du service des sports de la Ville et de l'Etat, un département qui va s'occuper de cela.

Une autre commissaire revient sur la Maison du sport. Elle aimerait savoir quels sont ses buts.

M. de Giuli répond que la Maison du sport est une idée de la Ville qui avait besoin de récupérer des locaux dans le parc des Eaux-Vives. Il y avait un bâtiment dans lequel il y avait quelques salles qui étaient prêtées à des associations sportives. Ils ont des demandes d'associations sportives pour avoir des bureaux, des locaux, etc. Ils ont eu l'idée de mettre en place cette Maison du sport dans un bâtiment à Vernier qui est en construction. Ils sont venus les voir pour leur demander si l'AGS pourrait prendre en charge la gestion de cette maison. Cette maison devrait comporter des salles à disposition d'associations pour faire des réunions, des locaux pour faire des bureaux pour les associations... Ils aimeraient ajouter aussi un guichet du sport, c'est-à-dire un endroit où des personnes pourraient venir physiquement et poser des questions qui touchent au sport. Comme cette construction de maison prend du temps, aujourd'hui ils peuvent déjà le mettre en place de manière virtuelle. Aujourd'hui, la maison du sport est construite par une fondation de la Ville de Genève; elle louera ses locaux pendant 20 ans au service des sports. Au niveau de l'organisation interne de l'AGS, leur secrétaire général se situera là-bas et éventuellement une autre personne administrative. Ils auront nécessairement besoin d'avoir du monde sur place.

La commissaire comprend donc que tout ce qui est budget n'est pas encore ficelé.

M. de Giuli répond qu'ils ont fait un budget qu'ils ont vu avec la Ville de Genève et le service des sports de l'Etat, de façon que cela puisse être présenté et correspondre à une certaine réalité. Ils vont devoir produire un organigramme d'ici le mois de juin.

Un commissaire aimerait rebondir sur la personne qui s'occupe de la prévention pour le sport. Le taux de 50% paraît tout de même bien faible pour

le nombre de problématiques. Il demande s'ils envisagent un poste à 100%. Quant au financement, il demande s'ils n'ont pas envisagé de chercher du sponsoring vers les assurances.

M. de Giuli répond qu'ils ont prévu, à partir du mois de mai, d'engager déjà deux personnes à 40% pour avoir des personnes de terrain. A partir du mois d'août, ils devraient engager à 70%. Pour le financement, ils sont allés un peu partout.

Le commissaire demande s'ils ont eu la présentation sur le plan du sport de M. Apothéloz ainsi que celle de M^{me} Hiltpold avec un plan jusqu'en 2028, et la possibilité dès la 5P de faire un horaire continu. Cela créerait un bouleversement important et demanderait des moyens encore supplémentaires. Il demande s'ils ont déjà été approchés par le DIP à ce sujet.

M. de Giuli répond que non, en ce qui concerne le DIP. En revanche, ils ont eu la présentation de M. Apothéloz. S'ils ont ce genre d'aménagement scolaire (horaire continu), ils vont avoir besoin de personnes pour s'occuper de cela. Et cela sera en dehors des heures où les bénévoles sont disponibles. Ils vont avoir un besoin de créer du professionnalisme pour l'encadrement.

Un autre commissaire demande quelle serait la priorité dans le domaine des sports. La motion vise à la fois les infrastructures mais aussi le soutien financier. Il demande quelle est la priorité entre les deux.

M. de Giuli répond que, selon lui, la priorité est d'aider d'abord les faîtières. Le plus urgent aujourd'hui est d'aider les associations, respectivement les clubs au niveau de leurs bénévoles. S'ils attendent trop longtemps, ils vont avoir un trou. Ils n'auront ni professionnels ni bénévoles. Il faut anticiper cela.

Le commissaire demande, dans le cas où des moyens financiers seraient octroyés, s'il y a assez de personnes à professionnaliser.

M. de Giuli pense qu'il faut aider à payer des personnes qui remplaceraient les personnes qui étaient là gratuitement. Il a des exemples de jeunes qui aimeraient faire du football mais qui n'ont pas la possibilité d'avoir des terrains. C'est une autre problématique encore.

Séance du mercredi 8 mai 2024

Audition de M. Laurent Trincat, direction sportive, de M^{me} Cécile Lextrat, directrice adjointe et responsable administrative, et de M. Florent Torch, bénévole – Genève Natation, en présence de M. Vincent Scalet, chef de service, service cantonal des sports – DCS

 M^{me} Lextrat travaille à la direction du club en tant que salariée : son rôle va surtout être tout ce qui est administratif.

M 2977-A 18/53

M. Trincat est à la direction, mais sa mission est plutôt axée sur la partie sportive.

M. Florent Torch est responsable de la section waterpolo et est bénévole.

M^{me} Lextrat explique qu'ils sortent d'une crise financière. Ils ont dû faire face à la crise covid et à des problèmes d'infrastructures l'année où Varembé a fermé. Ils ont beaucoup travaillé afin de stabiliser les finances du club. Ils sont tous salariés sauf quelques bénévoles dans le comité.

M. Trincat ajoute que, dans cette masse salariale, il y a le comité qui est bénévole et deux personnes membres de la direction qui s'occupent de la direction opérationnelle qui sont rémunérées par l'association. Ensuite, il y a les collaborateurs moniteurs, entraîneurs de la discipline sportive qui, eux, sont presque tous salariés, en tout cas rémunérés. Ils s'efforcent le plus possible, pour la partie entraîneurs, de tendre vers la rémunération des 78 000 francs annuels. Ils n'y arrivent que très partiellement pour les entraîneurs. Pour les moniteurs, ils ont une grille de salaire qui est également présente pour eux. En revanche, cette grille salariale est propre au milieu de la natation.

M. Torch explique qu'ils ne savaient pas qu'ils devaient lire la motion.

Le président lit les deux invites de la motion sur lesquelles les députés doivent se prononcer.

Questions des commissaires

Une commissaire demande d'où viennent leurs subventions et leurs financements. Puis elle demande si les salariés sont des professionnels ou des personnes qui sont salariées du club à 10%-20%.

M^{me} Lextrat explique que c'est un très gros club. Ils ont une section natation, waterpolo, plongeon et une section natation artistique. Sur la partie natation, waterpolo et plongeon artistique, c'est plutôt orienté sport de compétition. Et l'école de natation, c'est la découverte du milieu aquatique. C'est la plus grosse partie du club, leurs revenus par le biais de cotisations. Ensuite les membres des sections sportives paient des cotisations, mais elles ne couvrent pas les frais liés au paiement des entraîneurs. Ils ont des subventions du canton, de la Ville, de JS, de la Fédération.

La commissaire demande si la part subventions est équivalente aux cotisations ou plus importante.

M. Trincat répond que l'aspect subventions représente un gros morceau (presque 30% du chiffre d'affaires). L'école de natation subvient à elle-même et nourrit ensuite les quatre sections sportives par répartition. Malgré cela, les sections sportives ont de la peine à vivre, car un nageur élite ou pas encore élite

mais en route pour le devenir, coûte beaucoup d'argent. Ils arrivent à plusieurs échelles d'athlètes : l'échelle locale, qui est subventionnée en partie par la Ville de JS, les tops athlètes qui sont subventionnés en partie par Team Genève. Ils se retrouvent avec un étage qui n'est pas du tout subventionné et des athlètes qui sont très bons.

La commissaire demande s'ils ont des sponsors.

M. Trincat répond qu'ils en ont, mais ils s'intéressent principalement au haut du panier ou alors à l'aspect social. Et le très haut niveau, mais qui n'est pas champion d'Europe, c'est compliqué. Au niveau des chiffres, sur le club, ils sont environ à 17 ETP pour environ 50 personnes.

La commissaire comprend qu'ils n'ont que quelques bénévoles.

M. Trincat répond qu'il y a les fonctions de gouvernances liées au comité et, comme tous les sports, il y a beaucoup de bénévoles qui sont là pour soutenir la vie du club.

La commissaire demande si le club vit avec une maille financière suffisante, juste suffisante ou totalement insuffisante.

M. Trincat répond qu'elle est juste insuffisante. L'école de natation représente une grosse maille financière redistribuée au club. En revanche, ils ont l'équivalent de quatre clubs. Ils ne sont pas un club de natation. Il y a quatre sections, donc l'équivalent de quatre clubs. Ils se retrouvent dans un dilemme où l'école de natation a presque atteint son potentiel maximum, en revanche le niveau des athlètes a augmenté, donc le coût également, puisque cela demande plus de ressources.

M^{me} Lextrat ajoute que, sans l'apport de l'école de natation, ils ne pourraient pas avoir les moyens et résultats sportifs qu'ils ont aujourd'hui.

M. Torch ajoute qu'ils ont ce qu'ils touchent en nature et la subvention financière, qui représente moins de 10% des recettes.

Encore et toujours la même commissaire demande, dans le cas où ils devraient accueillir plus de monde, si les infrastructures suivront.

- M. Trincat répond que cela se structure de mieux en mieux, mais ils peuvent encore travailler sur la capacité d'accueil. Cela reste un facteur limitant. Pour autant, dans le canton, il y a de l'eau et des surfaces d'entraînement, qui ne sont pas toujours disponibles pour les clubs. Mais il pense qu'il y a encore de l'optimisation possible.
- M. Torch rebondit sur les infrastructures. Ils ont un souci pour tout ce qui est compétition. Ils saturent en matière de spectateurs. Ils ont les Vernets, certes. Mais pour le waterpolo, qui est à Varembé, il y a 40 places assises pour

M 2977-A 20/53

les spectateurs. Et donc ils ne peuvent pas créer une activité autour et attirer des sponsors.

Un commissaire croit qu'une piscine à Pré-Bois est prévue. Il demande s'ils en ont eu l'écho ou s'ils ont été intégrés dans le projet.

- M. Trincat répond que l'expérience des clubs, des entraîneurs et des athlètes peut être aidantes pour les constructeurs des piscines.
- M. Torch habite à Plan-les-Ouates. Ils avaient eu l'idée de faire du waterpolo à la piscine de Plan-les-Ouates. Mais les luminaires du plafond ne sont pas prévus pour. Donc, cela n'a pas pu se faire. Selon lui, la première chose serait de voir avec l'utilisateur ce qu'il recherche et de construire en fonction.

Le commissaire demande comment ils ont réussi à résorber les déficits/pertes.

M^{me} Lextrat explique qu'ils ont tenté de mieux gérer les budgets et les dépenses. Il y a eu des licenciements.

M. Torch ajoute qu'ils ont fait un prêt covid, qu'ils traînent encore aujourd'hui. Et ils ont eu des personnes qui leur ont donné de l'argent.

Le commissaire demande s'ils sont soutenus par le Panathlon Club.

M^{me} Lextrat répond que c'est le cas pour certains athlètes individuellement, mais pas le club en tant que tel.

Le même commissaire fait savoir qu'il y a des communes comme Carouge ou Lancy qui couvrent désormais en hiver une partie des piscines, ce qui permet aux citoyens de pratiquer la natation en semaine. Il demande si c'est ce genre de partenariats qui les intéresse.

- M. Trincat répond qu'en tant que qualité de travail, être dans un environnement extérieur est sain. Mais il faut que toutes les conditions soient réunies pour que cela se passe bien (température de l'eau, etc.).
- M. Torch explique qu'une bulle ou une structure par-dessus le bassin extérieur qui permettrait aux plongeurs de plonger de 10 mètres serait intéressante.

Un commissaire demande s'il est possible qu'ils aient des bénévoles encadrants. Si oui, il demande s'ils viendraient sans rémunération et ce qu'ils exigent d'un moniteur de base.

M. Torch répond que, pour être entraîneur de waterpolo, il doit tout de même passer des cours JS. Ils peuvent avoir ce type de profils qui apportent leur contribution, mais il faut que ce soient des personnes de confiance, qui ont les papiers nécessaires.

M^{me} Lextrat explique que le minimum à avoir est le diplôme de secouriste.

M. Trincat explique que le premier pilier est l'aspect sécuritaire. Là-dessus il n'y a pas de discussion. Si on a la charge d'un groupe, il faut le faire. Ensuite vient le volet plutôt pédagogique qui est lié à Jeunesse et Sport. Ce sont les conditions de base pour les moniteurs. Pour les entraîneurs, c'est la même chose. Et ensuite il y a un diplôme fédéral de performance. Suivant où les entraîneurs sont dans la pyramide, ils demandent soit la base, soit la totalité, selon avec qui ils interviennent.

M. Torch ajoute que le bénévole se fait une denrée rare.

 M^{me} Lextrat dit qu'ils demandent des formations d'un certain niveau de compétences et que les compétences se valorisent.

M. Trincat explique encore que, dans la natation, ils sont soumis à avoir un entraîneur tout le temps quand la personne s'entraîne. C'est très chronophage pour les moniteurs ou les entraîneurs. Un bénévole peut se trouver, mais pour 4-5 fois dans la semaine c'est plus compliqué car cela demande un engagement.

Un commissaire constate qu'aujourd'hui il y a beaucoup de polémiques à Genève sur la construction de nouveaux bassins. Il aimerait avoir la confirmation qu'il y a un vrai besoin de bassins de natation.

M. Trincat explique que, par rapport à leurs allocations de surfaces d'eau, c'est relativement plein. Leur capacité d'accueil, de manière supplémentaire, est presque inexistante. Ce qui peut ne pas être compris, c'est que les athlètes d'élite ont besoin de plus de surface d'eau par rapport à des jeunes.

Le commissaire demande s'il y a d'autres cantons qui gèrent cela de manière modèle.

- M. Trincat n'a pas d'exemple précis, mais ce qu'il voit comme opportunité, c'est que plus il y aura de réelles tables rondes entre les différents intervenants dans les piscines pour partager l'espace de manière intelligence et harmonieuse, plus ce sera facile.
- M. Torch indique qu'à Lugano ils ont leur piscine extérieure. Ils font payer des entrées pour venir voir des matchs, mettent des buvettes en place. Alors qu'eux n'ont pas le droit de le faire.

M^{me} Lextrat explique que, maintenant, une piscine de 50 mètres/8 lignes d'eau n'est plus d'actualité. Il faut qu'il y ait 10 lignes. Ils n'arrivent plus à avoir les championnats suisses pour cette raison.

M. Trincat ajoute que ce n'est pas juste pour son ego, pour recevoir les championnats nationaux, mais parce que cela a un coût de faire aller les athlètes à Zurich.

M 2977-A 22/53

Un autre commissaire demande s'ils sont engagés activement dans la recherche de sponsors et s'ils pourraient être plus efficients par rapport à cela.

- M. Torch donne un exemple concret : ils ont organisé les JO, -500, et ont essayé de faire un event autour de cela. Pour essayer de promouvoir un maximum les athlètes qui partaient aux Jeux olympiques. Aucun sponsor n'est rentré.
- M. Trincat ajoute que, depuis 5 ans, ils ont pris un collaborateur à temps partiel pour s'occuper du sponsoring et obtenir des fonds. La première personne a été un échec cuisant et la deuxième a réussi à tisser beaucoup de liens, avec des résultats tout de même assez maigres, hormis pour les évènements. Ils en sont à chercher d'autres petits projets à mener. Qui dit nouveau projet dit de l'énergie, des ressources humaines, etc. C'est délicat.

Le commissaire demande, par rapport à Genève-Plage, si la piscine pourrait être mieux utilisée.

M. Trincat explique qu'ils n'ont aucune prestation à Genève-Plage. Ils n'en connaissent pas le fonctionnement.

Un commissaire revient sur les athlètes qui ne sont pas au top niveau international et qui coûtent tout de même de l'argent. Il demande quel est le pourcentage pour le club de cette tranche d'athlètes.

- M. Trincat explique qu'il y en a de plus en plus. Ce chiffre est en train d'augmenter et pour autant ils sont dans un vide, ce qui devient préoccupant pour eux et pour les athlètes. Autant pour le sport individuel que pour le sport d'équipe.
- M. Torch indique que, sur leurs 120 membres de waterpolo, il y a une quinzaine d'athlètes qui sont en ligue nationale A. Là-dedans, il ne touche aucune subvention. Quand ils doivent faire des déplacements, cela coûte cher. C'est un sport semi-professionnel. Il dirait que c'est 10%-15% qui coûte très cher par rapport au reste, mais c'est ce qui permet de motiver tout le reste.

Une commissaire voulait revenir sur la deuxième invite de la motion, qui vise à assurer en priorité que les subventions financières versées aux associations et clubs sportifs genevois servent également à rétribuer les acteurs du terrain qui participent à l'encadrement. Si elle a bien compris, les subventions financières versées au club représentent environ 10% du budget. Le staff n'est donc pas du tout rétribué par les subventions financières.

M. Trincat répond qu'indirectement la Ville de Genève leur donne une subvention, mais avec des impératifs quant à la façon dont ils vont ventiler cette subvention. En revanche, il y a des subventions qui sont liées à Jeunesse et Sport. Quand un entraîneur est labellisé Jeunesse et Sport, en contrepartie,

le club touche des subventions. C'est aussi pour cela que plus ce moniteur est qualifié, plus sa grille salariale va augmenter. Il ne va pas toucher l'argent directement, mais son échelle de salaire va augmenter un petit peu.

La commissaire comprend qu'il serait assez compliqué de contrôler où vont toutes les subventions qu'ils reçoivent.

M. Trincat répond que c'est assez facile de savoir où elles vont, mais compliqué de savoir combien chacun a rapporté de subventions.

Discussion

Le président indique que la prochaine audition sera celle de l'ACG. Dans deux semaines, ils auditionneront l'UVG et le Genève Basketball Academy.

Une commissaire demande s'il une audition sur la formation des enseignants par rapport au PL sur l'école inclusive est prévue.

Le président répond qu'il n'a rien par rapport aux formateurs. Il demande s'il y a une opposition à cette audition.

Un commissaire tient à rappeler que le PL ne résout pas tous les problèmes de l'école inclusive, donc ne concerne pas les problèmes de formation. Et si on fait cette audition, il faudrait se mettre d'accord sur qui on entend.

Le président note cette volonté d'audition.

Une commissaire s'oppose à ce qu'on auditionne l'UVG.

Un commissaire n'est pas du tout d'accord. L'UVG a spécifiquement envoyé un courrier pour être auditionné. Il trouve que c'est la moindre des choses de les entendre. Il s'y oppose avec véhémence. C'est très rare qu'ils refusent des demandes d'audition.

Une commissaire ne veut pas que cela devienne un débat émotionnel. Institutionnellement, c'est l'ACG qui est leur répondant. Elle aimerait qu'on respecte ce principe.

Un autre commissaire fait savoir que le président de l'UVG est le viceprésident de l'ACG et viendra à l'audition. Cela n'aurait pas de sens d'auditionner deux fois de suite la même personne.

Une commissaire demande s'ils ne peuvent pas recevoir l'ACG, voir si la solution proposée fonctionne et, si tel n'est pas le cas, accepter l'audition de l'UVG.

M 2977-A 24/53

Vote sur l'audition de l'UVG

Oui: 5 (3 S, 2 Ve)

Non: 9 (2 UDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 LC, 1 LJS)

L'audition est refusée.

Séance du mercredi 15 mai 2024

Correspondance

Le président rappelle qu'ils ont un reçu un e-mail d'un des commissaires concernant les conditions dans lesquelles a été effectuée la votation de l'audition de l'UVG. La commission va donc revoter sur cela en connaissance de cause, puisqu'effectivement il n'y a personne des comités UVG et ACG qui sont dans les deux commissions.

Un commissaire ne comprend pas, parce que le vote a été clair. Ils considéraient que le seul interlocuteur institutionnel était l'ACG. En plus de cela, quelqu'un a dit que le vice-président de l'ACG siégeait à l'UVG, mais ce n'est pas cela qui a fait pencher la balance. Le vote a été clair. Ils veulent entendre l'ACG qui est leur correspondant institutionnel.

Un commissaire pense qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont voté avec cet élément. On ne peut pas donner à la commission des informations erronées. De plus, ce serait une première de refuser l'audition d'un acteur concerné qui la demande expressément. Il peut y avoir des positions différentes et il faut voter. Il encourage la commission à accepter de les entendre. Ils ont aussi une position critique. Si à la fin ils ne sont pas convaincus, ils voteront contre le projet, mais si on refuse des auditions sur la base d'informations erronées, c'est un mauvais signal.

Un commissaire pense que, dans ce cas, on pourrait à chaque séance refaire des votes quand le résultat ne nous convient pas, mais ce n'est pas une bonne pratique. Ils ont voté, ils ont eu un débat, ils ne vont pas rouvrir le débat à chaque fois. Ce ne sont pas des façons de faire. L'ACG est le lien institutionnel de l'Etat. C'est l'argument.

Un commissaire ajoute que c'est un élément important et non pas un détail. Les personnes qu'ils vont auditionner aujourd'hui ne pourront pas s'exprimer au nom de l'UVG puisqu'ils n'en sont pas membres. Il trouve fort de café de dire qu'on ne va pas revenir sur des décisions qui ont été prises, car ils l'ont justement fait pour plusieurs auditions par rapport à ce PL.

Une autre commissaire trouve que s'opposer catégoriquement à cette audition est dommage. Il y a quand même des informations fausses qui ont été

données. Ils reçoivent beaucoup de personnes qui ne sont pas officielles, d'autant plus que l'UVG a demandé à être auditionnée.

Le président rappelle qu'une lettre datant du 20 mars a été envoyée par l'UVG à la commission, dans laquelle elle demande à être auditionnée.

Nouveau vote sur l'audition de l'UVG

Le président met aux voix l'audition de l'UVG :

Oui: 7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 UDC)

Non: 8 (1 UDC, 4 PLR, 1 LC, 2 MCG)

L'audition est refusée.

Audition de M^{me} Karine Bruchez, présidente et maire de la commune d'Hermance, de M. Martin Staub, conseiller administratif de Vernier, et de M. Nicolas Diserens, directeur général de l'ACG, en présence de M. Vincent Scalet, chef de service, service cantonal des sports – DCS

M^{me} Bruchez explique que cette motion concerne une politique publique dans laquelle les communes sont très actives. A la lecture des considérants, ils comprennent qu'ils souhaitent que le canton soutienne en complémentarité des communes les associations sportives. Ils ne peuvent qu'être favorables à une implication plus grande du canton en la matière. Mais il est important d'avoir à l'esprit que cela impliquera une révision de la LRT-3.

M. Staub ajoute que la deuxième invite appelle à s'assurer que les subventions financières versées servent à rétribuer les personnes qui participent à l'encadrement. Les communes y sont sensibles, ils en tiennent déjà compte lors de l'analyse de l'ensemble des besoins, tout en précisant que c'est un monde de bénévoles. Il n'y a souvent pas la volonté dans les associations d'abandonner ce statut de bénévoles. Il ne faut pas non plus se tromper sur le fait que, quand on interroge les clubs et les associations, ils tiennent à leur statut de bénévole. Ils se sont prononcés en faveur de cette motion, avec les quelques cotelles qui ont été mises.

M^{me} Bruchez précise qu'ils comprennent à travers cette motion que le canton ne viendra pas dire aux communes qu'ils doivent faire. Ils ne seront pas soumis à des demandes du canton sur le sujet.

Questions des commissaires

Un commissaire fait savoir que cette motion est plutôt une sonnette d'alarme par rapport aux bénévoles. Avec le système qui change, les gens ne veulent plus gaspiller d'argent pour faire du bénévolat. Il faudrait au minimum M 2977-A 26/53

un défraiement. Ils parlaient en 2016 d'une défiscalisation des mini-salaires pour les encadrants du sport, mais il n'a toujours rien vu en ce sens. Par rapport à ce que M. Staub a dit, les clubs et associations tirent également la sonnette d'alarme par rapport au manque de bénévoles. Pour la saison prochaine, pour le football en tout cas, pas mal de clubs ont de la peine à recruter des bénévoles.

M^{me} Bruchez explique que les communes soutiennent les clubs de leur commune et que chaque commune à sa manière de gérer les subventions communales. Les entraîneurs ont aussi une indemnité Jeunesse et Sport. Elle pense que les bénévoles, dans n'importe quel niveau, c'est devenu difficile, d'autant plus après le covid. Il pense qu'il manque une valorisation des bénévoles dans n'importe quel monde associatif, pour que cela leur serve dans leur parcours et cursus professionnel. Ce n'est pas que financier, c'est aussi la question de savoir comment on peut valoriser ces expériences dans la vie future.

M. Staub ajoute qu'il ne faut pas croire qu'en rétribuant les entraîneurs on trouvera plus de bénévoles, qui ne seront plus bénévoles mais salariés. Ce ne sera jamais un travail à 100%. Croire qu'un salaire va faire venir des bénévoles n'est pas forcément correct. Il y a un principe qui a été démontré, qui est celui de l'effet du don de sang : certaines expériences ont été menées où ils ont payé le don de sang et les dons ont diminué. Une fois qu'on rétribue quelque chose qui est dans l'intérêt public, si on dit que c'est la rétribution qui va les attirer exclusivement, on risque d'avoir l'effet inverse, car les gens auront l'impression que si c'et rétribué c'est que ce n'est pas si valorisant que cela.

Le président rappelle qu'il y avait aussi l'idée que ça ne devait pas coûter aux bénévoles. Et aujourd'hui c'est le cas.

Une commissaire vient de lire le dernier rapport de l'Observatoire du bénévolat suisse et confirme ce que M. Staub vient de dire. Effectivement, ce n'est pas la recherche et le besoin de rémunération qui expliquent l'essoufflement du bénévolat sur le long terme, mais le changement de nos conditions de vie. Il y a en revanche une augmentation du bénévolat ponctuel. Dire que, de façon générale, il y a une diminution du bénévolat n'est pas vraiment correct. Elle demande si on peut prévoir qu'une personne qui est bénévole puisse faire valoir son bénévolat comme un stage ou une formation.

M^{me} Bruchez répond qu'ils ne peuvent pas répondre, car ce ne sont pas les communes qui décident. Elle est toutefois sensible à l'idée que cela ne doit pas coûter.

Un commissaire explique que les encadrants à la natation, par exemple, indiquent qu'on leur demande certaines compétences, qui se doivent d'être

rémunérées. Les associations et clubs ont de plus en plus de compétences envers leurs encadrants (diplômes, formations, etc.).

M. Staub se permet quand même de dire que Servette et Genève Natation sont des cas particuliers car la professionnalisation y est particulièrement avancée. La discussion doit être extrêmement large. C'est une problématique complexe. Par les évolutions de la société, le bénévolat ponctuel est beaucoup plus facile que le long terme. Mais il n'y a pas une perte de volonté de servir la société.

Un commissaire donne l'exemple du basket. Beaucoup de clubs ont disparu (Champel, Jonction). Concernant Servette, elle est dans Genève Education Football mais ne touche aucun subside au niveau de la fondation. Servette touche 0 franc. Il demande quels sont leurs échanges avec l'association genevoise des sports.

M. Diserens répond qu'ils n'ont pas de relation particulière avec eux, mais ils sont déjà venus à deux reprises ces dernières années pour discuter des problématiques de mise à disposition des terrains par les communes.

Le commissaire demande s'il y a un rapprochement entre les communes et l'AGS

M. Diserens pense qu'il y a des rapprochements ponctuels mais pas au niveau associatif. Il y en a clairement au niveau des communes en bilatéral.

Le commissaire indique qu'en 2022, il a fait passer un PL 12906 qui prévoyait quelque chose de tripartite entre les communes, l'Etat et la Ville. A ce jour, rien n'a avancé depuis 2 ans alors que le PL a été voté en plénière. Il aimerait savoir s'ils ont travaillé sur ce rapprochement de manière tripartite.

M. Staub répond qu'ils n'ont pas avancé sur la création d'une telle fondation. Ce dont il faut se rendre compte aussi, c'est qu'au quotidien ils doivent avancer sur un certain nombre de sujets.

Une commissaire revient sur l'expérience du bénévolat qui pourrait être prise en compte dans le cursus professionnel. Elle ne pense pas que ce soit du ressort des communes, mais donne l'exemple de la formation du diplôme FSEA (formation de formateurs pour adultes), où il est possible de faire des heures de formation à l'Université populaire (de manière bénévole) et ces heures sont prises en compte dans l'obtention de la formation.

Un commissaire ajoute que cette motion demande au canton d'augmenter le budget et pas aux communes. Il demande s'ils désireraient quand même s'associer au développement du sport d'une manière ou d'une autre à travers des idées qu'ils pourraient avoir. Il demande ce qu'ils pourraient amener au niveau des communes.

M 2977-A 28/53

M. Staub répond que, quand on les associe avec le canton, ils finissent toujours par devoir payer la facture. L'implication qu'il y a dans le sport est monumentale. Il y a une vie associative énorme. Il n'a pas une vision noire de ce qu'il se passe. Les communes font déjà énormément pour soutenir le sport. Si on devait dire combien coûtent les stades de foot à Vernier, ce sont des centaines de milliers et francs par année et les entretiens également. Ils peuvent certainement faire mieux. Mais faire plus aujourd'hui, non, car ils sont déjà au maximum.

M^{me} Bruchez ajoute que déjà pour sa commune c'est un budget énorme, donc si on lui demande de faire plus elle ne peut pas. De s'associer pour une campagne avec le canton, ce serait une bonne idée, mais le reste non.

Un commissaire fait savoir que la Ville de Genève a fait pour la deuxième année de suite un banquet pour remercier les bénévoles. Il demande s'ils font aussi ce genre de choses pour les communes.

M^{me} Bruchez répond que oui. Evidemment que cela passe aussi par la reconnaissance

Un commissaire demande comment ils pensent qu'ils peuvent mieux valoriser le soutien au sport.

M^{me} Bruchez répète que les communes soutiennent tous les sports de la commune. Elle ne voit pas comment elle pourrait soutenir plus.

M. Staub précise qu'ils n'ont pas de problème avec le canton. Les relations sont bonnes.

Un commissaire aborde la question du sponsoring. Il demande si les communes s'engagent dans la recherche de sponsors.

M^{me} Bruchez répond que ce ne sont pas les communes qui cherchent des sponsors mais les clubs. Ils administrent l'argent de leur budget, mais après ce n'est pas à eux d'aller chercher des sponsors, et les clubs le font déjà très bien. Pour revenir à la motion, s'ils veulent donner de l'argent aux clubs, ce ne sera jamais perdu.

Séance du mercredi 22 mai 2024

Audition de M. Fred Milenkovic, président, et M. Carmelo Lagana, responsable administratif et communication de l'Académie du basket, en présence de M. Vincent Scalet, chef de service, service cantonal des sports – DCS

M. Milenkovic est président de la Genève Basket Académie depuis un an. Par le passé, cette académie avait une équipe qui participait au championnat suisse national des U17 puis des U18. Dorénavant, ils ont changé, car ils ont

eu beaucoup de réticences par rapport aux clubs de Genève, car il y avait une concurrence à Genève entre les clubs du canton. Pour faire évoluer les espoirs du basket suisse, ils ont décidé d'arrêter avec une équipe nationale et de se retourner vers la formation des joueurs pour que par la suite ils puissent avoir la possibilité de jouer dans la ligue A genevoise mais aussi dans les différentes équipes qui jouent dans la ligue B nationale. Leur approche était plutôt d'être un centre de formation central pour promouvoir le basketball dans le canton et faire monter les prodiges. Cette année, ils ont réussi, en étroite collaboration avec la CGDA, à faire le lien direct en mettant un responsable technique au sein du comité des Lions de Genève. Ils ont réussi à faire vraiment un échange et à savoir quels sont les joueurs prometteurs pour faire le nécessaire afin qu'il y ait une continuité et ne pas se faire marcher sur les pieds. Ils ont une personne au comité qui les aide beaucoup. Ils ont trouvé un accord pour l'année prochaine pour créer plus de sélections cantonales U14 et U12, qui auront la possibilité d'utiliser leurs salles d'entraînement et leurs entraîneurs. Souvent, dans les clubs, les jeunes équipes ont entre deux et trois entraînements par semaine. Avec l'académie, ils arrivent à avoir douze heures. En même temps, l'académie fait très attention aux études et à l'éducation des jeunes joueurs et donc ils collaborent étroitement avec le DIP pour avoir la possibilité d'avoir du SAE afin d'alléger les heures d'études. Et de vérifier comment vont les études, les problèmes rencontrés avec différentes matières, avec une possibilité de soutien scolaire avec l'ARA, etc. La structure est vraiment sérieuse et le soutien est de haut niveau. Pour terminer, ce qui est important c'est aussi la collaboration avec la ligue A cantonale, les Lions de Genève.

M. Lagana est responsable administratif et communication de l'académie. Ils ont pris connaissance du contenu de cette motion. Ils ont toujours senti qu'il y avait plus de moyens ailleurs que dans le sport. Et pour le basket, ils sont les parents pauvres du sport collectif. Il a fallu batailler pour créer un centre de formation il y a 8 ans mais ils ont pu bénéficier d'un soutien très fort de la part de l'Etat pour créer ce centre de formation cantonale. L'idée est de faire en sorte que ces athlètes puissent atteindre le plus haut niveau possible. Ils bénéficient d'un contrat de prestations avec l'Etat de Genève, renouvelé périodiquement. Les moyens sont toutefois limités, notamment en termes d'infrastructures. Aujourd'hui, ces athlètes sont dispersés dans quatre établissements scolaires du canton et n'habitent pas nécessairement à côté, donc parfois le trajet est long. Par rapport à la motion, ils la soutiennent sans réserve. Elle leur semble aller dans la bonne direction.

M 2977-A 30/53

Questions des commissaires

Une commissaire demande de quel âge à quel âge ils suivent ces jeunes.

- M. Milenkovic répond que souvent les jeunes rentrent à l'académie en dernière année de cycle et y restent jusqu'à leur maturité. Si les joueurs sont en apprentissage et en école de commerce, c'est un peu plus compliqué, mais ils s'adaptent.
- M. Lagana ajoute que, si dans les sélections cantonales U12 et U14 il y a de potentiels talents, ils examinent la possibilité de les faire entrer dans l'académie.
- M. Milenkovic ajoute que, si des joueurs sont arrivés plus tard dans le canton mais que ce sont des grands talents, ils peuvent être flexibles.

La commissaire aborde la thématique des bénévoles et demande quelle est l'implication des bénévoles dans leur structure et s'ils rencontrent des difficultés.

- M. Milenkovic répond que le comité est bénévole et que la majorité des membres du comité sont des présidents ou des délégués nommés par les présidents de différents clubs. Et ce sont des personnes bénévoles. Les personnes qui sont rémunérées sont des techniciens (les entraîneurs, les directeurs techniques, les responsables éducation, le secrétaire général, le secrétaire qui s'occupe de la comptabilité).
- M. Lagana ajoute que les personnes qui s'occupent des jeunes sont rémunérées, mais au salaire minimum pratiquement. S'ils veulent avoir un entraîneur qui a une certaine expérience, il faudrait le rémunérer de manière plus élevée. Ce sont plus des indemnités qu'un réel salaire, car ces personnes ne peuvent pas vivre de ces activités. Cela leur pose problème dans le sens où ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour s'offrir les meilleurs techniciens et professionnels.

Une commissaire comprend que, pour tout ce qui touche à l'encadrement des joueurs, les personnes sont salariées.

M. Lagana répond qu'au début, ils avaient des bénévoles, mais actuellement ce n'est plus possible. Le bénévolat a ses limites.

La commissaire demande si entre les clubs il y a des grilles salariales.

M. Lagana répond que non, chaque club est une association à but non lucratif et gère ses salariés comme il l'entend.

La commissaire demande si cela peut générer des compétitions salariales.

M. Lagana répond que oui. C'est le « mercato ».

M. Milenkovic raconte qu'un entraîneur champion d'Europe s'était entretenu avec eux, mais lorsqu'il a entendu ce qu'ils lui proposaient, a dit qu'il ne pouvait pas vivre avec cela. Ils essaient d'avoir les meilleurs entraîneurs. S'ils veulent monter en grade, il faut de bons entraîneurs. Ils essaient d'avoir les meilleurs. La CGBA et l'académie travaillent ensemble main dans la main. L'académie, en tant que telle, ne peut pas travailler sans les clubs.

M. Lagana précise que le rôle est d'identifier les meilleurs potentiels dans ces clubs et de leur proposer une structure qui leur permet de développer leurs compétences sportives. Les joueurs n'appartiennent pas à l'académie, ils s'entraînent de manière supplémentaire à l'académie.

Un commissaire fait savoir que, pour envoyer ces jeunes joueurs dans ces élites (ce qui est le rêve de la plupart de ces jeunes), il faut des encadrants « en bas » qui sont compétents. Il demande si, pour les encadrants, ils ont des critères qui ne permettent pas le bénévolat.

M. Lagana explique qu'ils ont des exigences en matière de reconnaissance Jeunesse et Sport. Leurs encadrants sont au minimum JS 2. C'est un critère minimal qu'ils ont fixé.

Un commissaire demande si Fribourg Olympique a des budgets très différents des Lions.

M. Lagana pense qu'il faut poser la question à Fribourg Olympique. Ils ont pu bénéficier pour l'instant du soutien d'une fondation bien connue à Genève. Historiquement, le seul sponsor privé qu'ils ont eu était le papa d'un jeune. C'était plus un geste de reconnaissance du travail accompli qu'un véritable sponsoring.

Une commissaire souhaite rebondir sur ce qu'a dit l'un des commissaires précédemment. Elle n'est pas sûre que tous les jeunes veuillent aller au sommet. Certains veulent juste s'adonner à un sport qu'ils aiment. Elle demande si ces jeunes sont pris en compte et si les encadrants sont des bénévoles ou des professionnels. Elle a entendu dire que parfois des jeunes voulaient s'inscrire dans un club, mais ont été refusés car ils ne voulaient pas faire de la compétition.

M. Milenkovic est aussi vice-président du mouvement de jeunesse Grand-Saconnex au basket. Ils ne refusent pas les jeunes. Il y a différents types de joueurs : ceux qui sont bons et qui veulent aller en compétition. Et ceux qui aiment le sport et qui veulent simplement jouer. Les clubs ont une troisième partie/unité pour les jeunes qui pratiquent le basket pour le plaisir. Ils voient de temps en temps que ces jeunes prennent goût à la compétition et ils montent dans un autre groupe. Ils soutiennent tous les jeunes qui viennent dans les clubs. Il y a toujours une partie loisir prévue dans les clubs de basket.

M 2977-A 32/53

M. Lagana ajoute que, pour le loisir, les encadrants sont souvent des bénévoles.

Un commissaire demande s'ils ont eu des difficultés financières. Concernant le problème des infrastructures, il demande s'ils ont fait part de ce problème au département et, si c'est le cas, il demande quel a été l'accueil fait à cette doléance.

M. Lagana répond que le département a toujours bien accueilli les demandes d'infrastructures. Les clubs amateurs manquent d'infrastructures. L'académie n'a jamais eu de demandes d'infrastructures refusées. Sur les moyens financiers, pour s'en sortir, ils ont baissé les salaires et ont supprimé certaines prestations. Ils prévoyaient de faire deux tournois par saison. Ils n'en font qu'un maintenant. Le physiothérapeute ne vient plus, car ils n'ont plus les moyens. Ils ne se plaignent pas, car ils sont à l'équilibre au niveau budgétaire depuis deux ans. Il n'y a pas eu de diminution d'aides car le coût de la vie augmente.

Le président a une question concernant la deuxième invite de la motion sur la rétribution aux acteurs de terrain. S'il a bien compris, les rétributions vont aux entraîneurs.

M. Lagana n'a pas les proportions en tête, mais ils sont plus proches du 90% qui va à l'encadrement que du 10%. La presque totalité des charges de l'académie est destinée à payer les salariés des centres de formation.

Discussion

Le président indique que, la semaine prochaine, ils avaient prévu l'audition du club de gym de Bernex, mais qu'il ne pourra pas être présent et fera une prise de position par écrit. Les prises de position se feront le 5 ou 12 juin sur la M 2977. Il se pose parfois la question de la qualité ou du besoin des auditions. Il a le sentiment qu'il y a une certaine redondance.

Une commissaire partage son constat, mais souvent les auditionnés arrivent sans savoir ce que l'on attend d'eux. Elle se demande s'ils ne pourraient pas être un peu plus explicites.

Le président en avait parlé avec M. Scalet. Les auditionnés reçoivent une convocation avec le sujet qui sera abordé. Il faudrait peut-être préciser ce qui est attendu par les députés pour qu'ils arrivent préparés.

Une commissaire se demandait s'il ne fallait pas faire un amendement pour la M 2977 sur la question de la certification. Une personne qui s'engagerait comme bénévole et qui prend pendant une saison un groupe de juniors pourrait avoir une valorisation.

Un commissaire pense qu'ils pourraient effectivement valoriser cela. Il n'est pas contre un amendement.

Une commissaire fait savoir que la Fondation des centres de loisirs fait une sorte de certificat sur les années de bénévolat. Ils pourraient s'en inspirer pour leur motion.

Un commissaire trouve intéressant d'entendre ce que les auditionnés ont à dire, même si ce n'est pas directement en lien avec l'objet de l'audition.

Un commissaire ne pense pas qu'un amendement soit nécessaire.

Un autre commissaire estime qu'il est intéressant d'entendre les auditionnés et d'accueillir leur parole, d'autant plus qu'ils sont souvent très fiers de venir. C'est aussi l'interface entre le politique et la société.

Une commissaire pense que, quand on demande des auditions, a minima il faut que les personnes sachent qu'on va leur demander ce qu'elles pensent du texte. Parfois, elles n'ont même pas lu le texte. C'est aux députés d'améliorer leur fonctionnement lorsqu'ils invitent des auditionnés.

Une commissaire rappelle que ce ne sont pas les collaborateurs des départements qui doivent inviter ou informer les auditionnés, car ce serait un vice de forme. Ce sont les députés qui doivent effectuer ce travail. C'est le secrétariat qui doit le faire.

Séance du mercredi 5 juin 2024

Audition de M. Vincent Scalet, chef de service, et M. Yoann Mathieu, responsable Jeunesse et Sport a.i., service cantonal des sports – DCS

Annexe : étude de la prise de position écrite du Club de gym Bernex – Confignon

M. Scalet a suivi les travaux de cette motion ainsi que les différentes auditions qui ont eu lieu. Les invites posent un problème de base, c'est que les moniteurs et monitrices, dans 95% des cas, sont des moniteurs dans des associations sportives communales, que le canton ne soutient pas. Il ne peut qu'applaudir l'idée de la motion. Les associations communales sont aussi soutenues par le fonds d'aide au sport (la Loterie romande). Il a remarqué durant les différents travaux de cette motion que, potentiellement, il y avait besoin d'éclaircir le programme Jeunesse et Sport. Effectivement, Jeunesse et Sport est une compétence cantonale, donc, dans chaque canton, il y a un Jeunesse et Sport. Il était important que les députés puissent comprendre ce qu'est Jeunesse et Sport et comment cela fonctionne. C'est un programme assez innovant et observé au niveau international. Il ajoute que la Confédération reverse des subventions aux associations sportives dont les

M 2977-A 34/53

moniteurs ont une formation Jeunesse et sport. Et aujourd'hui ils arrivent à des montants importants, car en 2023 plus de 4 millions ont été versés aux associations sportives genevoises grâce au programme Jeunesse et Sport.

M. Mathieu explique que le but de sa présentation est de donner des explications sur le fonctionnement de Jeunesse et Sport ainsi que sur le déclenchement des subventions. Pour commencer, au niveau de la terminologie, il a cité quelques termes importants. Lorsqu'il parle de moniteur ou monitrice, il parle de l'entraîneur sur le terrain. Quand il parle de coach, c'est la personne de contact dans chaque organisation (qui gère administrativement le club). Une offre est une demande de subvention que les clubs leur font en début de saison. Enfin, une organisation peut être un club, une association ou une école.

La prestation Jeunesse et Sport, c'est le programme de la Confédération pour l'encouragement du sport chez les jeunes. L'OFSPO met à disposition des organisations des formations pour ses moniteurs et monitrices qui vont être sur le terrain et qui vont entraîner des jeunes. Elle met également à dispositions des manuels ; ce sont tous ces documents didactiques utilisés pour enrichir les formations, qui sont données par des experts. Et puis, tous les moniteurs et les monitrices en Suisse peuvent bénéficier de la gratuité des transports publics quand ils se déplacent dans un autre canton pour faire des cours de formation. Au niveau des autres prestations, il v a du matériel de prêt ; cela concerne par exemple les scouts quand ils partent en camp d'été. Ils ont droit à du matériel pour organiser leur camp. Quand ils partent en camp de ski, ils sont assurés par la Rega. Le gros avantage de Jeunesse et Sport, ce sont les subventions. Jeunesse et Sport est un programme de plus de 80 sports. Il y a autant de sports collectifs qu'individuels. Il y a vraiment une large palette de tous les sports. Le programme Jeunesse et Sport fonctionne à travers une plateforme informatique qui s'appelle la banque de données nationales. Le coach Jeunesse et Sport, qui gère l'administratif dans les clubs, fait en début de saison une demande de subvention. Ensuite, durant la saison, il y a des entraînements qui se déroulent, des matchs qui ont lieu et une des responsabilités du moniteur ou de la monitrice qui est sur le terrain est de remplir le contrôle de présence, donc sur la plateforme informatique. Le coach Jeunesse et Sport a aussi cette possibilité-là. Ensuite, à la fin de la saison, le coach Jeunesse et Sport clôture l'offre. Il vérifie que le contrôle de présence de chaque équipe a bien été fait par le moniteur ou la monitrice et puis son rôle, c'est de contrôler tous ces contrôles de présence et de clôturer l'offre et envoyer l'offre pour contrôle au canton. Ensuite, eux, le canton, s'occupent de contrôler l'offre. Et une fois qu'elle est contrôlée, ils la transmettent à l'Office du sport. Ensuite, c'est eux qui versent ces subventions à l'organisation. Pour que ces subventions soient

déclenchées, il y a plusieurs critères à respecter. Tout d'abord, elles sont basées sur l'activité physique de l'enfant. Il faut que l'enfant ait entre 5 et 20 ans, il faut qu'il soit domicilié en Suisse ou qu'il soit de nationalité suisse. Et il faut que ces jeunes soient encadrés par des moniteurs ou des monitrices qui aient une reconnaissance Jeunesse et Sport qui est valable. Cela étant, il y a aussi des conditions minimales à respecter. Il donne l'exemple du football dans la présentation mais, dans chaque discipline, il y a un guide qui permet de clarifier quelles conditions minimales il faut respecter pour déclencher des subventions. Pour le foot par exemple, c'est 15 semaines d'entraînement. Sur ces 15 semaines d'entraînement, il faut qu'il y ait au moins 15 activités. Par activité, on entend un entraînement ou un match. Et il faut qu'il y ait au minimum 3 enfants ou 3 jeunes à chaque entraînement pour respecter ces critères. Par rapport au montant des subventions, le montant de base, c'est 1,30 franc par heure participant, c'est-à-dire que chaque enfant qui va faire 1 heure de sport va déclencher 1,30 franc de subventions. Après, il y a aussi un montant de 100 francs qui est un forfait de base pour chaque groupe d'entraînement. Si on prend un club de foot qui annonce plusieurs équipes de juniors, chaque fois, il y a 100 francs qui est déclenché par équipe. Il y a également des subventions qui sont versées pour des camps. Les équipes qui veulent partir en camp d'entraînement ont droit à un budget de 16 francs par jour et par participant, à condition qu'il y ait une nuitée à l'extérieur. S'il n'y a pas de nuitée à l'extérieur, il y a quand même un budget de 6,50 francs par jour et par participant qui est alloué. Donc sur ce total des subventions, l'OFSPO ajoute 10% qui est destiné au coach Jeunesse et Sport. Il y a 10% qui est prévu pour lui. Il prend les chiffres de 2023 : à Genève, il y a eu 57 cours de formation qui ont été organisés de leur part (formations de moniteurs, mais aussi de ces coachs). Il y a plus de 1400 moniteurs et coachs qui ont été formés. Plus de 6400 moniteurs et monitrices en activité, cela veut dire que, en 2023, c'est le nombre de personnes qui ont été actives et qui ont encadré des jeunes ou des enfants. Et puis, dans le programme Jeunesse et Sport pour Genève. il y a eu plus de 38 000 enfants qui ont été actifs grâce au programme Jeunesse et Sport. Et enfin, il y a eu plus de 4 millions de subventions qui ont été versés organisations sportives. La base légale est l'ordonnance l'encouragement du sport et de l'activité physique. Régulièrement ils ont des questions des moniteurs monitrices qui les appelle directement au bureau et qui leur disent par exemple qu'ils n'ont pas reçu leurs subventions Jeunesse et Sport. La seule base légale qui existe est l'art. 22 de cette ordonnance, à la section 6 « Allocation des subventions ». La seule chose qui est indiquée est que l'argent est destiné à la réalisation de ces offres.

M 2977-A 36/53

M. Scalet précise un point sur les camps : ils travaillent beaucoup avec le DIP pour former les enseignants. Si les enseignants ont cette reconnaissance Jeunesse et Sport, ils peuvent faire valoir les subventions Jeunesse et Sport pour pouvoir partir en camp avec leur classe. Il précise encore qu'une fois qu'ils ont donné l'autorisation de débloquer l'argent, ils n'ont pas de relation contractuelle avec l'association communale. C'est la Confédération qui donne cet argent et eux prennent du fait que cet argent est versé mais ne peuvent pas exiger de cette association un contrôle de ce qu'elles font de la subvention.

Ouestions des commissaires

Une commissaire voulait revenir sur ce que M. Scalet a dit sur le bénévolat et la compétence des cantons et des communes. L'art. 5 let. b LRT-3 prévoit que le canton et les communes peuvent soutenir la valorisation du bénévolat. Elle demande si on ne pourrait pas s'appuyer sur cette partie de la LRT pour que le canton demande un rapport sur le bénévolat ou encore proposer une valorisation du bénévolat notamment en reconnaissant ces formations comme stage certifiant.

M. Scalet répond qu'ils s'attèlent d'abord aux tâches exclusives concernant le bénévolat. Ils ne peuvent pas soutenir les associations communales, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas valoriser le bénévolat. Par exemple, ils ont le projet, avec l'AGS, d'organiser des formations pour les membres de comité afin de valoriser les compétences qu'il y a dans les différents comités. Eux ce qu'ils souhaitent, c'est que tous les moniteurs et monitrices puissent obtenir une formation Jeunesse et Sport.

La commissaire demande si le fait qu'ils soient responsables de Jeunesse et Sport ne serait pas une porte d'entrée pour que le canton fasse une étude sur la façon dont l'argent est utilisé.

M. Scalet trouve que cela pourrait être une idée intéressante.

La même commissaire demande si la reconnaissance de ces formations comme stage certifiant serait une possibilité.

M. Scalet confirme. Il y a aussi des experts Jeunesse et Sport qui donnent les formations.

Un autre commissaire croit savoir qu'il y a quatre niveaux à Jeunesse et Sport.

M. Mathieu confirme, mais pour chaque sport, ils ont une structure de formation.

Le commissaire revient sur le 1,30 franc et demande si cela vaut pour tous les niveaux, y compris l'expert.

M. Mathieu répond que c'est le même prix. L'idée de base est que le moniteur ait une reconnaissance Jeunesse et Sport.

Le commissaire trouve que cela péjore les clubs qui font l'effort de former des gens à haut niveau. Il y a une inégalité de traitement quelque part.

- M. Mathieu répond que ces cours de formation sont organisés en collaboration avec les fédérations. Par exemple, pour le foot, c'est la CGAF. Ces formations Jeunesse et Sport sont dans le but des clubs mais aussi du candidat qui va progresser dans le niveau des diplômes.
 - M. Scalet ajoute que la finalité n'est pas que l'argent.

Un autre commissaire souhaitait savoir s'il y avait des refus pour des subventions.

- M. Mathieu doit vérifier les chiffres, mais concrètement, d'année en année, chaque groupe d'entraînement qui fait des demandes de subventions déclenche des subventions. C'est très rare qu'il y ait un refus et, en général, ce n'est pas un refus, mais plutôt qu'ils n'arrivent pas à atteindre les conditions. Pour éviter ces refus, il y a des formations pour les coachs Jeunesse et Sport. A Genève, ils en organisent 7 par année pour former ces gens pour éviter les refus.
- M. Scalet précise que les menaces sont plutôt au niveau de la Confédération. Jeunesse et Sport est un peu victime de son succès. Il y a de plus en plus d'offres chaque année, mais le budget n'est pas illimité. La deuxième menace, c'est qu'il est arrivé que des associations oublient de déclarer ces cours. Pour une association, suivant le pourcentage que cela représente dans leur budget, s'ils n'obtiennent pas les subventions de Jeunesse et Sport, c'est compliqué.

Le commissaire demande si des clubs peuvent souffrir d'un manque d'intérêts pour des moniteurs qui ne souhaiteraient pas suivre de formations Jeunesse et Sport.

- M. Mathieu répond que le fonctionnement c'est que ce sont les clubs qui inscrivent les moniteurs. C'est vraiment à l'interne du club que cela se passe.
- M. Scalet pense qu'à l'époque être moniteur Jeunesse et Sport était une vraie fierté, car on voyait la plus-value que cela amenait. C'est comme l'armée et les grades. Aujourd'hui, les associations encouragent vraiment à former leurs entraîneurs, car cela génère des subventions.

Le président complète en disant qu'il faut être utilisateur de la plateforme pour déclarer les cours Jeunesse et Sport. Et c'est très compliqué à faire.

Une commissaire demande à M. Mathieu si la certification qui existe est celle de Jeunesse et Sport à Genève, pour des bénévoles. C'est quelque chose de très valorisant et de très reconnu. Elle demande si on pourrait élargir cette

M 2977-A 38/53

certification et peut-être obtenir des crédits sur les heures de terrain pour aller dans le sens de l'invite qui est faite.

M. Mathieu répond que c'est en fonction de la demande. C'est une réflexion en collaboration avec les associations sportives et, par exemple, pour le football ils ont ajouté une formation de base parce qu'il y avait beaucoup de demandes. Chaque année, ils ont des réunions avec les responsables de canton. Ils ont une répartition avec les cantons pour que, dans la Romandie, toute la demande soit satisfaite.

La commissaire demande s'ils sont alimentés par la Confédération.

M. Scalet répond que la Confédération verse la subvention directement à l'association. Eux ne font qu'organiser les formations, contrôler les offres et, une fois contrôlées, cela part à la Confédération.

La commissaire demande qui alimente financièrement Jeunesse et Sport au départ.

M. Scalet répond que c'est la Confédération.

La commissaire demande ce qu'ils feraient s'ils avaient plus de moyens.

M. Scalet répond que le budget de Jeunesse et Sport, hormis le salaire des collaborateurs, est égal. Chaque moniteur qui participe à un cours paie la formation. Il y a une rentrée d'argent et, potentiellement, s'ils ont plus de moyens, ils peuvent organiser plus de formations. Ce qui fait que, derrière, il y a plus de moniteurs qui font des cours reconnus.

Encore et toujours la même commissaire comprend que, si leurs moyens ne vont pas aux moniteurs et que cela passe par les communes, ils pourront être plus généreux avec les formations de Jeunesse et Sport.

M. Scalet confirme. Plus ils ont des moyens financiers pour la prestation de Jeunesse et Sport, plus ils peuvent organiser de formations.

Un commissaire demande si aujourd'hui il y a un manque de formation à Genève (une demande trop importante par rapport à l'offre).

M. Mathieu répond que non. Cela se voit au niveau des inscriptions, mais ce n'est pas le cas.

Un autre commissaire a constaté durant les auditions qu'il y a un vrai problème de bénévoles certifiés (souvent les personnes bénévoles n'ont pas de formation), alors que les clubs exigent de plus en plus des personnes avec des certifications.

M. Scalet répond que c'est en effet le cas dans certaines associations. Mais pas toutes.

Le commissaire demande si les clubs aujourd'hui rencontrent des difficultés financières pour payer les formations.

M. Scalet n'a pas cette information. Ils ne savent pas. C'est vraiment une affaire communale. Chaque commune subventionne ses associations sportives. Il n'arriverait pas aujourd'hui à répondre et, pour l'instant, ils n'ont pas d'informations selon lesquelles les clubs auraient du mal à payer les formations Jeunesse et Sport.

Le président précise que le postulat selon lequel il y a de plus en plus de personnes qui n'ont pas de formation est faux. Il n'est pas d'accord avec le postulat de son collègue.

Un commissaire fait savoir que pas mal de clubs ne veulent pas d'encadrants sans diplôme. Le bénévolat, par jet, ne pose pas de problème, mais sur la durée c'est plus compliqué. Il demande comment ils pourraient faire pour que la certification Jeunesse et Sport soit mieux reconnue au niveau cantonal. Par exemple, pour qu'un jeune puisse obtenir un AFP grâce à ses années d'expérience.

M. Scalet prend l'exemple du football : sur les 4 millions, 1,5 million est juste pour le football. Ce que fait l'association sportive de cet argent et comment elle indemnise, ou pas, ses entraîneurs c'est hors de leurs compétences. Ils peuvent garantir la certification dans le programme Jeunesse et Sport, en revanche ils n'ont pas de relation directement avec l'association.

Le commissaire repose sa question sur la valorisation de cette certification.

M. Scalet explique que Jeunesse et Sport est d'abord un programme fédéral et donc ils suivent les règles au niveau fédéral. Ils n'ont pas plus de moyens que cela. C'est aussi au bénévole de mettre en valeur cette certification dans son CV.

Un commissaire aimerait entendre leur positionnement par rapport aux invites de la motion, par exemple sur la réévaluation du budget. Il demande ce qu'ils pourraient faire de cette motion.

M. Scalet reprend la première invite. Il ne peut qu'encourager une réévaluation à la hausse du budget. Sur la deuxième invite, ils ne peuvent pas s'assurer que la subvention reversée à l'association aille directement aux moniteurs. Ils travaillent aujourd'hui avec l'AGS pour mettre en place des formations. Ce seraient plutôt des formations de qualité qui permettent de mieux valoriser les compétences dans les comités (car le bénévolat se perd aussi dans les comités). Et sur la troisième invite, ils n'ont pas la main dessus. Mais évidemment qu'un meilleur soutien pour le sport est bienvenu.

M 2977-A 40/53

Le président demande aux députés de prendre connaissance des amendements qui ont été déposés par une commissaire.

Séance du mercredi 12 juin 2024

Discussion

Le président distribue les amendements, issus d'une part des Verts et d'autre part du MCG.

Le commissaire MCG souhaite modifier les amendements distribués et faire une nouvelle proposition d'amendement. Ces nouveaux amendements sont plus pertinents que les précédents par rapport aux dernières auditions qu'ils ont faites. Il fait savoir que la première invite de la motion reste intacte.

Il lit ses amendements:

 A s'assurer pleinement que les associations sportives subventionnées participent à la prise en charge des défraiements de leurs encadrants au bénéfice d'une formation Jeunesse et Sport reconnue.

Il explique cette invite par le fait qu'aujourd'hui les encadrants ne veulent plus faire de bénévolat à perte. M. Scalet a dit qu'ils n'avaient pas la mainmise sur les subventions et la rétribution des clubs et des associations.

Il lit le deuxième amendement :

 A reconnaître l'expérience professionnelle acquise par les encadrants au sein des structures sportives bénéficiant d'une certification Jeunesse et Sport.

Le commissaire MCG explique que cette invite vise à valoriser le diplôme Jeunesse et Sport. Il fait savoir qu'il y a des tests à la fin de ces cours et que s'ils ne sont pas réussis, on n'obtient pas la certification Jeunesse et Sport. Pour sa part, les certifications Jeunesse et Sport sont très importantes par rapport à l'encadrement et à l'expérience acquise sur le terrain. Une demande d'obtention d'un certificat fédéral peut leur être bénéfique.

La commissaire Ve voulait proposer deux amendements en rajoutant deux invites. Ces amendements font suite à l'audition de M. Scalet la semaine passée. Elle lit ses amendements :

 A faire une étude sur l'allocation des subventions Jeunesse et Sport dans les clubs du canton, en mettant notamment en évidence la part redonnée aux moniteurs.

D'après ce qu'elle a compris, le canton pourrait avoir cette compétence. Ce serait faisable puisque Jeunesse et Sport dépend du canton et le canton pourrait entrer dans cette compétence.

 A proposer une valorisation du bénévolat, notamment en travaillant pour la reconnaissance de cette expérience comme expérience professionnelle ou stage certifiant (par exemple pour accéder à une école exigeant une expérience ou un stage au préalable).

L'idée est qu'une expérience de bénévolat puisse être reconnue, notamment dans certaines écoles. Cela pourrait servir à motiver les bénévoles à s'engager dans ce type d'activités.

Un commissaire LJS croit savoir que Jeunesse et Sport dépend d'une autorité fédérale et pas du canton. Ensuite, il pense qu'aujourd'hui il existe des attestations/certificats délivrés par les clubs et associations sur les tâches effectuées.

Une commissaire MCG estime que c'est important, même si certains clubs font des attestations de bénévolat, qu'une autre institution reconnaisse officiellement le travail de bénévole (par exemple l'OFPC). Elle rappelle que c'est une expérience qui compte, ce n'est pas anodin. Une attestation d'un club ne suffit pas à son sens.

Une commissaire PLR s'adresse à sa collègue Ve : aujourd'hui, les subventions Jeunesse et Sport vont aux clubs. Donc, si une partie va aux moniteurs, ce sera en déduction de ce qui va aux clubs. Elle demande quelle est son idée là derrière.

La commissaire Ve répond que M. Scalet a expliqué qu'ils pourraient s'appuyer sur le fait que le canton a quelque chose à voir avec Jeunesse et Sport et il pourrait demander une étude sur la distribution de ces subventions Jeunesse et Sport à l'intérieur du club. M. Scalet a dit que c'était envisageable. Il faudrait peut-être lui reposer la question de la faisabilité.

La commissaire PLR n'est pas choquée que les subventions aillent aux clubs.

La commissaire Ve précise que cette enquête serait à titre informatif, à des fins de transparence, sans porter forcément un regard inquisiteur.

La commissaire PLR aborde la deuxième invite sur la valorisation du bénévolat. Elle partage cette idée, mais une certification doit être « de qualité ». Une simple attestation d'un club ne serait pas suffisante.

La commissaire Ve pensait plutôt travailler au niveau au-dessus, au niveau des écoles supérieures.

La commissaire PLR demande qui pourrait émettre ce certificat. Une certification doit être émise avec un label de qualité. Elle demande à sa collègue Ve comment elle l'imagine.

M 2977-A 42/53

La commissaire Ve ne sait pas ce que vaut un certificat Jeunesse et Sport. L'idée est que les écoles supérieures reconnaissent ce genre d'expérience.

La commissaire PLR a l'impression que sa collègue Ve veut valoriser le bénévolat au sens plus large par une certification.

La commissaire Ve se demandait simplement si ce type de certificat était juste une ligne en plus sur le CV ou si c'était réellement reconnu et valorisé. Souvent, les écoles demandent des stages ou une expérience professionnelle.

Le président propose de regarder avec l'OFPC et l'AGS, qui certifient un certain nombre de clubs.

Une commissaire Ve s'adresse à son collègue MCG. Concernant la première invite, elle demande si cela veut dire que seuls les bénévoles et encadrants qui ont cette formation Jeunesse et Sport seraient défrayés.

Le commissaire MCG explique que de toute façon il ne connaît pas de bénévoles qui n'ont pas une certification au moins de niveau 1 de Jeunesse et Sport.

La commissaire Ve demande si cela ne vaudrait tout de même pas la peine de leur accorder un défraiement.

Son collègue MCG croit savoir que les clubs n'acceptent plus aucun bénévole sans formation.

La commissaire Ve proposerait d'ajouter « notamment » ceux qui sont au bénéfice d'une formation Jeunesse et Sport.

Le commissaire MCG approuve.

Un commissaire S partage la proposition de sa collègue Ve. Les jeunes qui veulent entrer en HES doivent faire des stages qui sont ensuite certifiés. C'est un excellent amendement qui peut ouvrir des portes et valoriser le bénévolat. Par rapport au commissaire MCG, s'il a bien compris, normalement une partie de ces subventions est distribuée à l'encadrant.

Le commissaire MCG répond que cela devrait être le cas, mais que parfois des clubs ont d'autres priorités.

Une commissaire MCG a eu connaissance d'un club qui ne redistribuait pas ses subventions aux encadrants concernés et qui a été repris par Jeunesse et Sport. Elle a entendu dire que c'était obligatoire. Le 90% devrait être redistribué à l'encadrant Jeunesse et Sport. On lui a rapporté qu'il y avait une obligation, mais elle n'en est pas certaine.

Le président croit également que, normalement, Jeunesse et Sport sert à rétribuer les entraîneurs. Ensuite, c'est versé aux clubs directement et il y a la responsabilité de contrôle des clubs. La Confédération n'intervient plus.

Un commissaire S demande à obtenir le texte qui précise cette question.

Un commissaire PLR parle au nom du groupe. La première invite proposée par le MCG est trop vague. On ne peut pas juste dire à l'Etat de dépenser davantage. Pour la deuxième invite, ils considèrent que les associations sont indépendantes et que, si elles ont des subventions, elles peuvent en faire ce qu'elles veulent. Ils ne voient pas la nécessité de préciser cela. Ils ne voient pas non plus la nécessité de faire une étude. Ce serait un travail administratif complètement excessif. La dernière invite des commissaires MCG et Ve (sur la valorisation) leur semble pertinente. Ils ont une préférence pour l'invite de la commissaire Ve, car elle est un peu plus englobante. Le bénévolat étant par définition gratuit, il faut motiver les personnes à s'investir dans des causes non rémunérées. Ils soutiendront cette motion, en remerciant le commissaire MCG.

Le MCG souligne le fait que le budget du sport est de 0,1%, soit 10 millions par année. Alors que la culture bénéficie de 38 millions.

Un commissaire LJS trouve que les amendements sur la valorisation sont assez larges et ne précisent pas qui doit s'en occuper. Ils ne soutiendront pas ces amendements, car ils ne sont pas assez précis. Sur l'augmentation du budget, ils soutiennent la motion.

Une commissaire Ve annonce que le groupe des Vertes et des Verts est d'accord sur une partie de la première invite, qui serait à préciser. Sur l'amendement de sa collègue Ve sur l'étude concernant les allocations, ils sont d'accord. Quant aux invites sur la valorisation du bénévolat, celles des Ve et du MCG sont un peu équivalentes à leur sens.

Le président demande si les commissaires Ve et MCG souhaiteraient se voir pour proposer un texte unique. Et ils voteront la semaine prochaine.

Les deux commissaires acquiescent.

Séance du mercredi 19 juin 2024

Mise en commun des amendements proposés par les groupes Ve et MCG, en présence de M^{me} Jennifer Poinsot, responsable des affaires juridiques, secrétariat général du service cantonal des sports – DCS

Le président indique que M. Vincent Scalet n'est pas disponible. M^{me} Poinsot va donc intervenir à sa place. Il existe une demande de ne pas prendre position aujourd'hui provenant de M. Adly Hossam, le cas échéant, afin de pouvoir repousser ceci au mois d'août. Il s'agit du secrétaire général du département, car aucun représentant du département n'est disponible aujourd'hui. Toutefois, M^{me} Poinsot est présente.

M 2977-A 44/53

Un commissaire MCG explique que, concernant la deuxième proposition, le but est que ceux qui sont formés, et vont avoir une formation, soient au minimum défrayés par les clubs et les associations.

Une commissaire Ve précise que les écoles supérieures qui demandent, afin d'accéder à ces dernières, une expérience professionnelle ou un stage, acceptent également le bénévolat.

Un commissaire UDC remarque que ceci vaut aussi pour le secteur privé. Il faut légèrement modifier la dernière invite afin que celle-ci soit ouverte au secteur privé.

Un commissaire S indique ne pas comprendre pourquoi le secteur privé serait indiqué dans la loi, car aucun impact sur ledit secteur privé n'aura lieu. Il est possible d'agir sur les critères d'admission pour les écoles supérieures au niveau cantonal. Toutefois, les entreprises privées font ce qu'elles veulent, il n'est pas possible d'agir sur la phase de recrutement effectuée par ces dernières.

Son collègue UDC informe que l'idée était d'élargir le spectre.

Le président déclare que la 4° invite, qui évoque les critères de reconnaissance afin d'accéder à une école supérieure, pourrait être discriminatoire envers les personnes qui n'ont pas effectué de bénévolat. Il faut faire attention à la formulation. Ceci ne doit pas être un critère afin d'accéder à une école supérieure.

La commissaire Ve explique que le bénévolat n'est pas un critère en soi.

Le président précise qu'il ne faudrait pas qu'il s'agisse d'un critère de sélection en tant que tel.

Un commissaire S remarque qu'il serait pertinent d'avoir la liste des formations dans le canton de Genève qui nécessitent une expérience professionnelle préalable.

Le président déclare qu'il faudrait une reformulation la plus compréhensive possible.

M^{me} Poinsot explique que la validation des acquis existe déjà. Concernant l'accès aux écoles supérieures, ce n'est pas son département qui s'occupe de cette thématique, et elle invite la commission à auditionner l'OFPC.

Un commissaire MCG informe que la formation Jeunesse et Sport n'est pas reconnue pour la validation des acquis.

Une commissaire Ve remarque qu'il existe un malentendu. Son collègue MCG parle ici du fait que le diplôme Jeunesse et Sport puisse être compté dans la validation d'un CFC.

M^{me} Poinsot indique que le canton de Genève n'a pas de vrai pouvoir sur le volet du financement des organisations sportives communales. Elle a du mal à imaginer que le canton puisse « s'assurer pleinement ». Elle invite la commission à revoir la formulation de la deuxième invite en remplaçant « s'assurer » par « encourage ». Il n'est pas possible d'obliger les entités communales à reverser une partie des subventions, ceci même à titre de défraiement.

Le commissaire MCG déclare que l'argent de Jeunesse et Sport devrait revenir aux coachs. Ceci n'est pas la réalité aujourd'hui. Par le biais de cette invite, il faudrait peut-être obliger les clubs à contrôler davantage l'aspect financier.

Un commissaire S demande s'il s'agit d'une subvention au niveau cantonal ou au niveau fédéral.

 M^{me} Poinsot répond que ces subventions sont fédérales. Le canton n'a pas de marge d'intervention sur ces financements.

Une commissaire PLR déclare que, concernant la deuxième invite, il n'est pas possible de demander au canton de regarder ce qui se fait dans les clubs subventionnés par les communes.

Un commissaire UDC remarque que c'est l'association genevoise de sport qui pilote 72 associations sportives au niveau financier. Elle devrait ainsi superviser les clubs.

Le commissaire MCG déclare que les bénévoles ont tendance à être moins nombreux. Dès la saison prochaine, il existera de moins en moins de bénévoles. Les clubs ont beaucoup de peine à recruter ces bénévoles. Toutefois, ces bénévoles ne sont plus souhaités au sein des clubs, car ces derniers veulent des certifiés Jeunesse et Sport et ne veulent plus d'encadrants.

Le président explique que la petite enfance est une prérogative communale entièrement payée par les communes et les parents. Un organisme qui s'appelle le SASAJ s'assure que tout se passe bien. Ainsi, il existe tout à fait cette possibilité également dans le cadre de cette M 2977.

Un commissaire PLR remarque qu'une association s'organise comme elle le souhaite par rapport à son but et son statut. Elle n'a pas de remarques à recevoir concernant la manière dont elle utilise ses subventions. L'Etat n'a pas à obliger les associations à payer les bénévoles.

Le commissaire MCG déclare que les associations ont des droits et des devoirs dans tous les domaines. Par rapport au contrôle dans le monde du football, il n'a jamais vu aucun contrôle que ce soit au niveau comptable ou autre. Certains clubs n'ont même pas de tenue de compte.

M 2977-A 46/53

Le président précise que la M 2977 vise à s'assurer que l'argent soit utilisé dans l'objectif prévu.

Un commissaire S explique qu'il trouve logique que certains contrôles soient effectués, car il s'agit d'argent public qui vient de la Confédération. Il doit ainsi être utilisé à bon escient. On a vu certains critères particulièrement précis par rapport au nombre d'heures et de formations. Il ne faut pas que cette M 2977 serve à appliquer un contrôle excessif envers les associations sportives. Il est nécessaire, par les différents leviers que le canton de Genève possède, de sensibiliser les associations.

Une commissaire PLR explique que son collègue ne comprend pas que quand un club reçoit une subvention, il reçoit une enveloppe. Puisque celui qui subventionne est une commune, celle-ci va réclamer les comptes, s'assurer des fonds propres, du nombre de joueurs, etc. Toutefois, il faut que le club luimême ait une marge de manœuvre afin de décider s'il souhaite rémunérer ces bénévoles ou non. Il s'agit d'une prérogative qui appartient au club. Au niveau de la subvention donnée, il existe un important contrôle, sinon les politiques n'effectueraient pas leur travail.

Un commissaire PLR explique qu'il faut changer la formulation, car elle suggère actuellement la création d'une « stasi » du football.

Le président précise que M^{me} Poinsot avait proposé de remplacer la formulation par « encourage les associations ».

Un commissaire LJS indique, concernant le 4° amendement et la reconnaissance du bénévolat, que ceux qui en font ont le droit de demander une attestation ou une lettre de recommandation. Ce 4° amendement crée une problématique au niveau de la responsabilité des institutions, il faut laisser large, il ne faut pas imposer ceci à ces dernières.

Une commissaire PLR explique être convaincue que la reconnaissance d'une certification est particulièrement formelle. La commission ne peut pas imposer la reconnaissance d'une certification; il faut savoir quel est le fonctionnement institutionnel. Elle est favorable à ce que ces certifications puissent être reconnues, mais elle ne pense pas qu'il soit possible de l'effectuer par le biais d'une motion.

Une commissaire Ve précise que cette M 2977 a aussi pour but de s'interroger sur la possibilité de le faire, de demander à l'administration et de discuter avec ceux qui établissent ces critères.

Le commissaire LJS déclare que cela existe déjà dans plusieurs domaines, c'est établi dans chaque institution de manière autonome. Il voit mal l'intérêt d'ajouter cette dernière modification.

Un commissaire MCG pense que les certifications Jeunesse et Sport méritent une meilleure reconnaissance, car des cours sont donnés et des formations sont effectuées. Pour certains diplômes, une expérience est nécessaire, avec des tests à la fin du cursus.

Le président sépare deux aspects : l'obtention du brevet Jeunesse et Sport est possible sans beaucoup d'expériences. La validation des acquis est un autre aspect.

Le commissaire MCG remarque que, dans le football, il faut au moins deux ans d'expérience afin de passer le diplôme B.

Le président indique que, si la commission ne veut pas de la première invite, il n'est pas nécessaire de proposer différentes auditions. Il demande si la commission souhaite continuer ou est de toute manière réfractaire à ladite invite.

Un commissaire MCG remarque que des déclarations publiques du groupe PLR affirmaient qu'il n'existait pas suffisamment de financement pour le sport. Ici, il s'agit d'une situation où l'on demande davantage de financement, il a donc de la peine à comprendre la position du groupe PLR et s'interroge sur la cohérence de cette position.

Une commissaire PLR déclare que, quand son collègue MCG déclare qu'il faut réévaluer à la hausse le budget cantonal, ceci n'est pas assez cadré; il s'agit d'un chèque en blanc qui n'est pas raisonnable.

Le président remarque qu'il n'arrive pas à dégager une majorité sur le point 1.

Un commissaire S explique qu'il existe peut-être une majorité sur ce point. Il s'interroge sur l'existence de demandes d'auditions de complément.

Un autre commissaire S affirme avoir la même interrogation que son collègue MCG. Sauf erreur, le groupe PLR avait lancé une initiative. Il existe l'initiative constitutionnelle pour une politique sportive ambitieuse à Genève et il est proposé d'investir davantage. Il est reproché à ladite initiative que le montant n'est pas assez précis, mais si un montant précis était justement proposé, le groupe PLR dirait également que cela ne convient pas. Il est nécessaire d'avoir une cohérence avec le discours tenu en commission.

Un commissaire S déclare que, concernant le point 4, il s'agit d'un projet. Il est par exemple demandé à la HES si elle est d'accord de recevoir ces jeunes. La maîtrise reste toujours au bon vouloir de l'institution, et rien ne lui est imposée, car c'est elle qui fixe les critères afin que les expériences professionnelles puissent être reconnues.

M 2977-A 48/53

La commissaire PLR explique qu'il serait bien d'avoir une unité sur cette M 2977. L'invite qui lui plaît le plus est la 4°. Cette fin de phrase pose toutefois un problème. Elle demande s'il serait possible de faire une audition pour avoir une 4° invite qui soit bien élaborée avec un texte qui a des chances d'aboutir. Ceci laissera au groupe PLR un léger temps de réflexion afin de savoir si la 4° invite pourrait exercer une influence sur le reste du texte.

Un commissaire UDC affirme qu'il serait possible de faire une demande à l'OFPC par écrit.

Un commissaire S informe que la commission a le temps d'auditionner l'OFPC. Les écoles supérieures sont les HES. Il faut auditionner l'ensemble du DIP, de l'OFPC afin qu'ils effectuent le listing des entités qui peuvent être concernées.

Le président indique que l'audition de l'OFPC et du DIP sera demandée pour la rentrée en septembre 2024.

Séance du mercredi 11 septembre 2024

Discussion et votes

Le nouveau président rappelle que plusieurs auditions avaient été menées pour la M 2977. La semaine dernière, deux commissaires MCG et Ve avaient exposé leurs quatre invites, et il leur avait été demandé de retravailler le texte, qu'il n'a personnellement pas encore reçu.

Le commissaire MCG indique s'être renseigné auprès de divers acteurs, et par suite de ce qui a été dit par le DIP la semaine dernière, il s'est rendu compte que cela ne correspondait pas à certaines questions qu'il se posait. En collaboration avec son collègue S, il a rédigé un amendement qu'il va envoyer tout de suite aux autres députés.

Une commissaire PLR soulève que les députés n'ont pas reçu les amendements, et elle aimerait que l'amendement soit projeté ou envoyé par e-mail afin que ce soit plus structuré et compréhensible.

Le président relit les quatre invites traitées lors de la dernière séance.

Le commissaire MCG précise que les invites qu'il présente maintenant remplacent toutes les autres, sauf la quatre.

Un commissaire S rectifie que les deux nouvelles invites remplacent toutes les guatre anciennes invites.

La commissaire PLR comprend que les invites ont été retravaillées avec le commissaire S.

Le commissaire S explique avoir retravaillé la première invite avec son collègue MCG, mais qu'il n'a pas participé à la modification de la quatrième. Il précise ensuite que les deuxième et troisième invites sont supprimées.

Le président propose de prendre cinq minutes de pause le temps que les amendements soient envoyés par e-mail.

Le commissaire MCG précise que les deux nouvelles invites suppriment et remplacent les quatre anciennes invites.

Le commissaire S rappelle que les anciennes invites deux et trois demandaient qu'il y ait une vérification de la bonne utilisation des subventions. La commission s'était rendu compte qu'il ne s'agissait pas là du rôle du canton, les associations sportives étant rattachées aux entités communales. Ensuite. pour faire l'état des lieux sur la façon dont la subvention est attribuée, cela est possible mais il s'agit là encore d'une compétence des communes. Seules les invites une et quatre restaient donc pertinentes. La première demandait de ne pas entrer dans le débat budgétaire à proprement parler, mais d'encourager le bénévolat. Il s'agit là d'une invitation au Conseil d'Etat d'agir, qui pourra ensuite développer divers moyens. Il y avait notamment eu des projets PLR qui avaient été menés à l'époque. La deuxième invite reprend quant à elle la formulation qui avait été faite par la commissaire Ve dans son amendement, afin de ne pas entrer uniquement dans l'aspect de la certification fédérale ni de l'école supérieure, mais d'inviter justement encore une fois le Conseil d'Etat à reconnaître le bénévolat sportif comme expérience professionnelle ou stage certifiant.

Le commissaire MCG lit les deux nouvelles invites. La première vise « à soutenir le sport en général en se basant sur les réels besoins attendus dans ce domaine et à encourager et valoriser le bénévolat ».

La deuxième a pour but de « travailler pour la reconnaissance des expériences bénévoles dans le domaine sportif comme expérience professionnelle ou stage certifiant ».

Une commissaire PLR se rappelle que, lors de la précédente séance, la commission était un peu dépitée car elle s'était rendu compte avoir des volontés très ambitieuses mais peut-être peu réalistes. Le PLR a clairement manifesté son avis, notamment au travers d'une initiative qui sera traitée lors de la prochaine plénière du Grand Conseil. Par souci de cohérence, le groupe PLR soutiendra ces amendements.

Un commissaire UDC trouve que les deux amendements sont vraiment un compromis à l'helvétique. Le groupe UDC y est favorable et votera cette motion ainsi amendée.

M 2977-A 50/53

Une commissaire Ve rappelle que sa collègue a beaucoup travaillé sur la naissance de ces amendements, et indique que le groupe des Vers soutiendra donc cette motion ainsi amendée. Elle trouve que la première invite est déclaratoire, mais ne s'y opposera pas. La deuxième invite quant à elle est importante.

Un commissaire LJS soulève que le sport est aussi un sujet politique, et il pense qu'il faut le soutenir. Pour cette raison, il est d'avis qu'il faut reformuler ces invites. Dans la première, il n'est pas précisé quels moyens seront mis à disposition. Il trouve important de cibler un montant ainsi que la manière de l'obtenir afin que cette motion soit une vraie contribution au sport. Le groupe LJS souhaite laisser encore une semaine pour reformuler les invites. S'il le faut, il soutiendra cette motion, mais préfèrerait proposer un nouvel amendement pour qu'il y ait une vraie contribution et un soutien au sport, en reprenant bien sûr l'amendement dont il est ici question.

M. Scalet informe que le plan cantonal stratégique du sport comprend ce qui est décrit par le premier amendement. En effet, valoriser le bénévolat est au cœur des préoccupations et des actions menées tous les jours par son département. Concernant le deuxième amendement, il souhaite comprendre ce que la commission entend par « stage certifié ». De son point de vue, cela n'est pas très clair.

Une commissaire PLR répond que ce terme concerne plutôt le DIP.

M. Scalet demande si cela est en lien avec le diplôme Jeunesse et Sport, ou si cela est uniquement lié au DIP.

Le président indique que le DIP avait communiqué à la commission qu'il est très difficile de certifier des bénévoles, car il n'était pas possible de certifier de la même manière un bénévole donnant uniquement deux semaines de cours dans l'année, et un bénévole qui gérait toute l'année 50 enfants.

M. Scalet remarque qu'il est quand même indiqué « stage certifiant » dans la deuxième invite.

Le président répond qu'il est effectivement mentionné « stage certifiant », car il s'agit d'une volonté de la commission de pousser le DIP à aller dans cette direction.

Votes

Le président met aux voix le premier amendement :

Oui: 14 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non: -

Abst.: 1 (1 LJS)

Le premier amendement est accepté.

Le président procède au vote du deuxième amendement :

Oui: 14 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non: -

Abst.: 1 (1 LJS)

Le deuxième amendement est accepté.

Le président met aux voix l'ensemble de la motion ainsi amendée :

Oui: 14 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non: -

Abst.: 1 (1 LJS)

La motion ainsi amendée est acceptée.

En conclusion

L'adhésion unanime des membres de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport à la motion 2977 démontre la volonté politique commune d'œuvrer conjointement en faveur d'un meilleur soutien au sport genevois.

De surcroît, cette unanimité (moins l'abstention d'un seul commissaire) démontre la véritable prise de conscience du manque de ressources et de moyens dont est victime le sport en général dans notre canton.

Les nombreux besoins attendus dans ce domaine par la population vont bien au-delà des 0,1% de la part du budget cantonal qui lui est consacrée aujourd'hui et qui est largement insuffisante.

Il est aussi indispensable de soutenir et de reconnaître le travail des bénévoles, ainsi que des encadrants, sans l'apport desquels aucune structure sportive, quelle que soit sa taille, ne pourrait fonctionner correctement. Toutes ces personnes qui s'investissent corps et âme, et généralement sans contrepartie en retour, méritent d'être soutenues et leur engagement reconnu à sa juste valeur, faute de quoi le développement du sport genevois pourrait en pâtir.

M 2977-A 52/53

Soutenir et développer le sport dans le canton, c'est modestement ce vers quoi tend la motion 2977, au sortir de son étude en neuf séances de commission. Aussi nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à lui apporter également votre soutien.

ANNEXE

Piccoli Roberta (SEC-GC)

Objet:

TR: Commission de l'enseignement, audition le 29 mai 2024 de 18h00 à 19h00

De: PAOLETTI Thierry <thierry.paoletti@ubp.ch>

Envoyé: jeudi 16 mai 2024 14:08

À: Piccoli Roberta (SEC-GC) <roberta.piccoli@etat.ge.ch>
Cc: Magnin Xavier (GC) <Xavier.Magnin@gc.ge.ch>

Objet : Prise de position de la FSG Bernex-Confignon

PRUDENCE. Ce message provient d'un expéditeur externe à l'Etat. Ne cliquez sur les liens ou n'ouvrez les pièces jointes que si vous faites entière confiance à cet expéditeur.

Mesdames et Monsieur,

En préambule, je vous remercie pour votre invitation concernant, un meilleur soutien au sport genevois, malheureusement, je ne pourrais pas participer à cette réunion pour cause d'entrainements d'un cours de gymnastique adulte de 19h30 à 22h00.

Voici ma prise de position et mes arguments.

Pour améliorer le soutien au sport à Genève, il est essentiel de :

- Renforcer les infrastructures sportives existantes et en développer des nouvelles.
- Augmenter les financements pour les clubs sportifs amateurs et professionnels
- 3. Promouvoir des programmes de sport scolaire et des activités sportives pour les jeunes.
- 4. Encourager la participation communautaire par le biais d'évènements sportifs locaux
- Favoriser la collaboration entre les secteurs public et privé pour soutenir le développement du sport
- 6. Axer sur la formation de moniteurs au niveau de la jeunesse.
- Mettre en place des initiatives pour rendre la pratique du sport à tous. Les groupes sociaux, y compris les personnes à mobilité réduite et les défavorisés.
- Promouvoir la santé et le bien-être par le biais du sport, en mettant en place des campagnes de sensibilisation et des programmes de prévention.

Meilleurs messages Thierry Paoletti Président FSG Bernex-Confignon.